



STRATEGIE ET FEUILLE DE ROUTE DE LA SADC POUR L'INDUSTRIALISATION

2015 - 2063

Approuvé par le Sommet à Harare le 29 avril 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES.....	ii
AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA SADC.....	iii
NOTE DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE.....	v
REMERCIEMENTS.....	vii
1. INTRODUCTION.....	1
2. OBJECTIFS STRATEGIQUES, PRINCIPES DIRECTEURS ET PILIERS DE BASE DE LA STRATEGIE.....	3
2.1 Buts stratégiques.....	3
2.2 Eléments essentiels de l'industrialisation.....	4
2.3 Trois piliers de base de la Stratégie pour l'industrialisation.....	5
3. INTERVENTIONS STRATEGIQUES.....	7
3.1 Cadre macro-économique.....	7
3.2 Revitaliser l'intégration régionale.....	8
3.3 Suppression des contraintes.....	9
3.4 Développement industriel.....	13
3.5 Chemins de croissance potentiels.....	15
3.6 Un pacte de l'industrialisation - Rôle de l'Etat et dialogue avec le secteur privé.....	19
3.7 Intégration des problématiques du genre et des jeunes.....	21
3.8 Renforcement des petites et moyennes entreprises.....	21
3.9 Amélioration de la compétitivité.....	22
3.10 Nécessité d'assurer la durabilité environnementale (économies verte et bleue).....	24
3.11 Scénarios et calendriers de croissance.....	24
3.12 Planification des investissements.....	26
3.13 Mobilisation des ressources financières pour la stratégie d'industrialisation.....	26
4. COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	29
5. CONCLUSIONS.....	30
FEUILLE DE ROUTE.....	31

SIGLES

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGOA	Loi des États-Unis sur la croissance économique et les possibilités en Afrique
AIDA	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
APE	Accord de partenariat économique
BIAT	Stimulation du commerce intra-africain
CCBG	Comité des gouverneurs des Banques centrales
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine
CVA	Commerce en valeur ajoutée
CVM	Chaînes de valeur mondiales
EAC	Communauté est-africaine
ECCAS	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
FMI	Fonds monétaire international
FVA	Fabrication à valeur ajoutée
IDPF	Cadre directif de la SADC pour le développement industriel
IED	Investissement étranger direct
IUMP	Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle de la SADC
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
Ratio VAX	Ratio des exportations à valeur ajoutée aux exportations totales
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
SACU	Union douanière de l'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SQAM	Normalisation, assurance qualité, accréditation et métrologie
SWOT	Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VAM	Vision africaine des mines
ZES	Zones économiques spéciales
ZLE	Zone de libre-échange
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
ZLET	Zone de libre-échange tripartite



AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA SADC

En août 2014, les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont examiné et entériné le thème du Sommet : « **Stratégie de la SADC pour la transformation économique: Mise à profit des diverses ressources de la Région pour le développement économique et social durable par l'enrichissement et la valeur ajoutée** ». Le thème reflète le besoin urgent pour la Région de mobiliser ses ressources diverses et abondantes, en particulier, dans les secteurs agricole et minier, en vue d'accélérer l'industrialisation par le moyen de l'enrichissement et de l'ajout de la valeur. Pour opérationnaliser le thème dans le programme d'intégration régionale de la SADC, le Sommet a décidé d'élaborer une Stratégie de la SADC sur l'industrialisation et sa Feuille de route.

J'ai le plaisir de présenter la Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063, qui a reçu l'approbation du Sommet extraordinaire tenu en avril 2015 à Harare (Zimbabwe). Il s'agit d'un exploit historique et nous devrions nous appuyer sur ce succès et l'utiliser pour transformer nos économies, améliorer notre croissance économique et créer de l'emploi.

En dépit des efforts soutenus consentis pour stimuler le commerce dans la Région par le biais de la Zone de libre-échange de la SADC, la valeur du commerce intra-SADC est restée très faible, évaluée à 17% seulement du commerce total de la SADC. Les exportations de la Région sont dominées par des produits non transformés ou insuffisamment transformés provenant principalement des secteurs agricole et minier, à rendement de très faible valeur. Un commerce intra-régional de niveau si bas montre clairement que la grande importance accordée à l'élimination tarifaire n'a pas entraîné le développement socio-économique escompté, ni l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être de nos peuples. Pour relever ce défi, nous sommes convenus d'agir collectivement, en tant que Région, afin de mettre en œuvre des stratégies efficaces qui stimulent la capacité productive de nos industries et développent des infrastructures qui mettent à profit l'industrialisation et promeuvent l'avancement technologique.

Bien que la SADC soit dotée de ressources naturelles abondantes et diverses, nos secteurs productifs ne s'adonnent pas à la pratique de la valeur ajoutée. S'agissant de l'agriculture, les pays de

la SADC continuent à exporter des produits agricoles non transformés, ce qui leur rapporte à peu près 10% de la valeur potentielle des produits. La Stratégie pour l'industrialisation vise à inverser cette tendance, afin de mener à bien un processus de développement autonome de nos pays. On y parviendra à travers l'ajout de valeur de nos produits, ce qui accroîtrait en retour les rendements provenant de l'exportation de nos ressources naturelles. Dans ce contexte, nous devons créer des partenariats solides entre les gouvernements et le secteur privé.

Étant donné que l'un des défis principaux qui a retardé la mise en œuvre des programmes existants pour l'industrialisation est le manque de financement, il est impératif pour la région de la SADC de songer à des moyens novateurs de financer l'industrialisation, notamment : formaliser et opérationnaliser de toute urgence le Fonds de développement régional ; promouvoir des partenariats publics-privés ; s'assurer que le secteur privé joue un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie. Notre coopération avec les partenaires internationaux de coopération doivent être guidée par notre Stratégie et sa Feuille de route 2015-2063, de manière à servir d'appoint aux initiatives de la SADC sur l'industrialisation.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie sur l'industrialisation et sa Feuille de route y compris les États membres de la SADC, le Secrétariat et les partenaires internationaux de coopération.



R.G. Mugabe

Président de la République de Zimbabwe et Président de la SADC



NOTE DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

La Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063 est une première en son genre. Dans une perspective à long terme, elle est alignée sur les dimensions nationale, régionale, continentale et internationale. La Stratégie reconnaît que, pour que la libéralisation du commerce puisse contribuer au développement durable et équitable, et donc à la réduction de la pauvreté, elle doit s'accompagner des capacités requises de production et de commerce de manière efficace et efficiente.

L'orientation primaire de la Stratégie est l'importance de la transformation technologique et économique de la région de la SADC par le truchement de l'industrialisation, de la modernisation, du développement des compétences, de la science et de la technologie, du renforcement du financement et de la consolidation de l'intégration régionale. La Stratégie repose sur trois piliers : l'industrialisation comme moteur de la transformation économique et technologique ; la compétitivité comme processus actif favorisant le passage des avantages comparatifs aux avantages compétitifs ; l'intégration régionale et la géographie comme contexte pour le développement industriel et la prospérité.

La vision à long terme de la Stratégie est alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine couvrant la période allant de 2015 à 2063. Pendant cette période, les économies de la SADC tentent de surmonter les contraintes de développement, et de passer progressivement d'une économie fondée sur les facteurs à une économie tirée par l'investissement, puis à une économie obéissant à l'efficacité; et en définitive de suivre une trajectoire de forte croissance axée sur la connaissance, l'innovation et la sophistication des affaires. Il est prévu qu'à compter de 2063, la région de la SADC sera pleinement transformée et jouera un rôle important dans le paysage continental et mondial, tout en se fondant sur trois phases de croissance comme suit :

- (a) La phase I couvre la période allant de 2015 à 2020. Durant cette période, les efforts se concentrent avant tout à donner priorité au développement industriel et à l'intégration des marchés et à développer les infrastructures et les services en soutien à l'industrialisation, tout en initiant des interventions pour consolider l'intégration et rehausser la compétitivité. Pendant cette phase, les pays de la SADC doivent cibler une croissance de revenu par habitant d'environ 6 pour cent annuellement afin d'atteindre le segment à bas revenus du stade de l'économie fondée sur les facteurs, soit 2 000 USD.
- (b) La phase II, qui couvre la période allant de 2021 à 2050, durant laquelle les efforts porteront essentiellement sur la diversification et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Durant cette période, la SADC vise à réaliser un PIB par habitant fixé à 9 000 USD au plus tard en 2050 et un taux de croissance par habitant de 8 p. cent annuellement à partir de 2020.

- (c) La phase III, qui couvre la période allant de 2051 à 2063, durant laquelle les économies de la SADC passent à l'étape où l'économie est tirée par l'innovation, étape caractérisée par l'adoption de technologies avancées et la sophistication accrue des affaires. Pour y parvenir, le PIB par habitant doit passer de 9 000 USD en 2050 à 17 000 USD en 2063, avec une croissance annuelle des revenus d'environ 5 p. cent.

Au nom du Secrétariat de la SADC, je souhaite exprimer notre gratitude envers les Chefs d'État et de gouvernement de la SADC, sous la présidence de Son Excellence E. Robert Gabriel Mugabe, pour leur vision et leur leadership et je félicite et remercie toutes les parties prenantes qui ont contribué à cette noble initiative.



Dr. Stergomena L. Tax
SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

REMERCIEMENTS

Avant tout, nous tenons à exprimer notre gratitude particulièrement aux Chefs d'État et de gouvernement de la SADC, sous la présidence de S.E. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République de Zimbabwe, pour leur vision et leur leadership dans la formulation de la Stratégie. Nous sommes également très reconnaissants de l'appui accordé par les États membres tout au long de ce processus d'élaboration de la Stratégie.

Nos remerciements vont également au Professeur Samuel Mwita Wangwe, administrateur général de la recherche sur la réduction de la pauvreté (REPOA) Tanzanie et au Dr Angelo Mondlane, Directeur de la planification des politiques et de la mobilisation des ressources pour le rôle crucial qu'ils ont joué dans l'élaboration de la note conceptuelle qui a stimulé l'engagement solide quant à l'élaboration de la Stratégie de la SADC sur l'industrialisation pendant le 34^{ème} Sommet tenu à Victoria Falls en août 2014.

L'élaboration de la Stratégie de la SADC sur l'industrialisation et sa Feuille de route 2015-2063 était un processus inclusif impliquant les États membres de la SADC, les partenaires stratégiques, notamment, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies (CEA), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/IDI) et GIZ; le secteur privé et les acteurs non étatiques. Quinze rapports nationaux sur les politiques, les stratégies et les programmes industriels de même que les priorités des États membres de la SADC ont éclairé la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation et sa Feuille de route. Nos remerciements tout particuliers vont à la CEA, sous le leadership du Dr. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif, appuyé par le Prof. Said Adejumbi, Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe. L'élaboration de la Stratégie et de sa Feuille de route n'aurait pas été possible sans l'appui financier stratégique de la CEA.

Nous sommes également reconnaissants au personnel de la SADC pour leur dévouement et leur coordination efficace qui ont facilité la préparation de la Stratégie en temps record. Nos remerciements vont également aux membres du noyau du Secrétariat y compris Dr. Stergomena L. Tax, la Secrétaire exécutive de la SADC qui a dirigé le processus avec le soutien du Dr. Thembinkosi Mhlongo, Secrétaire exécutif adjoint chargé de l'intégration régionale et par Mme Boitumelo Sindy Gofhamodimo, Directrice du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement, responsable de la coordination du projet. Parmi les autres membres de l'équipe figurent le Dr Angelo Mondlane, Directeur de la planification des politiques et de la mobilisation des ressources, M. Remigious Makumbe, Directeur des infrastructures et services, M. Stephen Sianga, Directeur du développement social et humain et des programmes spéciaux et Mme Margaret Nyirenda, Directrice de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles.

Nous sommes pareillement redevables à l'équipe des trois experts régionaux, mis à disposition par la CEA, à savoir, le Dr. Yousif Suliman-Chef d'équipe, le Professeur Anthony Hawkins et Seth Akweshie, membres de l'équipe, responsables de consolider la Stratégie et sa Feuille de route. Leur travail a été complété par celui des experts nationaux suivants: António Henriques da Silva, Malekantwa Mmapatsi, Tshikuku Kabeya, Peete Molapo, Richard Rakotoniaina, Dr Hudson Mtegha, Mrinalsing Ramhit, Dr Peter Coughlin, Errollice Tjipura, feuée Kamalandua Winnie Sibongile, Dr Moses Tekere, Allan Kilindo, Professeur Samuel Mwita Wangwe, William S. Mbuta, Dr Eli Mtetwa et Saul Levin et Sithembiso Mtanga venant du Département des stratégies politiques commerciales et industrielles (TIPS).

Nous saluons tout autant le soutien apporté par les fonctionnaires suivants : Gainmore Zanamwe, Jabulani Mthethwa, Alisoa Vololoniaina, Martin Muchero, Dick Kamuganga, Paul Kalenga, Kirsten Focken et Kuena Molapo. Des commentaires utiles ont également été reçus de la part du personnel dans diverses Directions du Secrétariat.

I. INTRODUCTION

L'orientation principale de la stratégie est la nécessité d'assurer la transformation structurelle de la région de la SADC par la voie de l'industrialisation, de la modernisation et du resserrement de l'intégration régionale.

... Toutefois, l'axe poursuivi doit consister non plus à dépendre des ressources et d'une main d'œuvre à faible coût mais à accroître les investissements et à rehausser la productivité de la main d'œuvre comme du capital.

La Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation sont formulées dans le contexte des politiques nationales et régionales existantes et, en particulier, des décisions prises par le Sommet à sa réunion tenu en août 2014 à Victoria Falls (Zimbabwe) autour du thème: « *Stratégie de la SADC pour la transformation économique : Mise à profit des diverses ressources de la région pour le développement économique et social durable par la valorisation et la valeur ajoutée* ». En effet, le Sommet a donné pour instruction que l'industrialisation soit placée au cœur du programme d'intégration régionale de la SADC et a, dans cette optique, chargé le Groupe de travail ministériel sur l'intégration économique régionale de développer une stratégie et une feuille de route pour l'industrialisation de la région.

Poursuivant cette démarche, le Sommet a également « chargé le Comité des ministres du commerce, avec le concours du Secrétariat, de réviser la priorité A figurant dans le projet de Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) révisé 2015-2020, en particulier la mise en séquence des résultats ciblés en matière de développement industriel et de libéralisation du commerce afin de veiller à ce que l'industrialisation devienne une priorité au stade actuel d'intégration dans la SADC ». Le Conseil a également chargé le Secrétariat d'achever le RISDP révisé en donnant priorité à l'industrialisation dans son plan de mise en œuvre et d'intégrer le thème dans le RISDP révisé.

Fondée sur la conviction que l'intégration régionale promouvra l'industrialisation, la Stratégie reconnaît que la mise en œuvre de la politique industrielle sera largement entreprise au niveau national et que son succès passe par la formation d'un pacte en faveur de l'industrie, auquel souscriront le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les syndicats et les partenaires au développement.

La Stratégie et la Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation visent un triple objectif : engendrer une transformation économique et technologique majeure aux niveaux national et régional dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale, accélérer la dynamique de croissance, et améliorer les avantages comparatifs et concurrentiels des économies de la région.

Pour y parvenir, il faut poursuivre un programme centré particulièrement sur l'accumulation et le déploiement des connaissances, des actifs physiques modernes et du capital humain, en particulier de la jeunesse, ainsi que d'autres capacités. Une économie transformée offre la promesse plus forte d'améliorer de façon importante le niveau de vie, de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'atténuer les chocs externes.

La Stratégie est conçue comme un programme de modernisation, et se donne pour principe de fond d'exploiter au maximum les avantages comparatifs et d'instaurer des conditions durables pour procurer des avantages concurrentiels au niveau de l'entreprise. Pour concrétiser ce deuxième aspect, des efforts sérieux sont à entreprendre afin d'améliorer les configurations technologiques et l'état de préparation à la technologie, de modifier la façon de conduire les affaires, de rehausser les capacités productives et de renforcer les liens économiques afin de débrider le potentiel régional en général. Pour assurer la durabilité du processus, il sera nécessaire, par conséquent, de transformer les économies en des structures compétitives, fondées sur le savoir. Ces efforts, tout en exigeant que des changements soient apportés sur le plan de la qualité à un large éventail de politiques et

d'actions, reconnaissent les efforts déjà entrepris à l'échelle nationale et régionale et s'en servent comme point d'appui.

La Stratégie régionale est tirée par les stratégies, les visions et les plans nationaux de développement et principalement par les instruments suivants : le Traité de la SADC, le RISDP, les protocoles de la SADC et, en particulier, par le Cadre directif pour le développement industriel (IDPF). Elle est également éclairée par deux instruments de l'Union africaine : la Stratégie pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et Agenda 2063.

Compte tenu des conditions initiales de développement dans lesquelles se trouvent la majorité des pays de la SADC, les initiatives visant la transformation doivent effectivement avoir pour cible de relever les niveaux de croissance et de mener des changements structurels profonds. Cette démarche nécessite des interventions délibérées et volontaristes, propres à d'améliorer l'accumulation de facteurs (main-d'œuvre, capital et technologie) afin d'augmenter sensiblement la productivité totale et des facteurs. Dans cette optique, il s'avère nécessaire de rediriger (directement ou indirectement) les ressources vers des usages plus dynamiques et à plus forte productivité, soit, de façon fondamentale, vers l'industrie définie dans son sens le plus large pour qu'elle comprenne l'agro-industrie, l'enrichissement des minéraux, ainsi que les services soutenant le développement et les affaires.

Au 21^e siècle, les économies de la SADC ne peuvent plus dépendre de l'abondance des ressources ou du faible coût de la main-d'œuvre comme tremplin pour l'industrialisation et la modernisation. Il importe désormais de changer l'orientation stratégique qui cherche à fonder la croissance sur l'accumulation des facteurs (c'-à-d., employer plus de main-d'œuvre et investir plus de capital) pour, à la place, rechercher la productivité totale des facteurs, laquelle est l'efficacité avec laquelle les ressources sont déployées dans le processus de production. Rattraper les retards accusés sur ce plan passe par la réduction des écarts de productivité autant entre les secteurs au sein des économies de la SADC qu'avec les économies plus avancées, d'où la nécessité de privilégier les compétences et les technologies de pointe. Le fait que 60 p. cent du commerce mondial concernent les produits intermédiaires justifie la nécessité de créer de la valeur dans les économies de la SADC et de participer aux chaînes de la valeur.

La politique industrielle doit être conçue en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer les avantages concurrentiels dont dispose un pays, y compris les avantages futurs ou naissants. L'essence même de la transformation est la diversification par la mise à niveau ou la progression technologique. Le succès de l'industrialisation sera atteint non seulement en faisant les choses en *mieux* – bien qu'il s'agisse-là d'un facteur clé - mais aussi en faisant les choses *différemment*, ce qui implique que l'industrialisation se réalisera grâce à la diversification.

L'orientation principale de la Stratégie est la nécessité d'opérer la transformation structurelle de la région de la SADC par le biais de l'industrialisation, de la modernisation et du resserrement de l'intégration régionale. L'industrialisation doit être perçue comme un processus à long terme de transformation structurelle et de relèvement de la compétitivité de l'ensemble de la région de la SADC. Se retrouvant actuellement en situation de rattrapage, la région de la SADC doit courir plus vite que d'autres économies émergentes afin de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire, intermédiaire supérieur et élevé.

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES, PRINCIPES DIRECTEURS ET PILIERS DE BASE DE LA STRATEGIE

2.1 Buts stratégiques

Les buts stratégiques sont à la fois qualitatifs et quantitatifs.

(a) Buts quantitatifs

La Stratégie envisage d'opérer des changements quantitatifs majeurs à la structure industrielle, aux schémas de la production manufacturière, des exportations, en particulier des produits relevant des catégories de moyenne et de haute technologie, tout en doublant l'emploi industriel.

Les buts quantitatifs et les cibles de croissance sont ambitieux dans le contexte de la transformation à long terme de l'économie de la SADC et de la création d'une économie future du savoir. Ils sont également éclairés par l'opportunité stratégique de faire converger les économies de la SADC en tant que groupe et dans le cadre de l'Agenda 2063 pour le développement du continent. Ils sont également guidés par la performance historique et les potentialités associées au programme de transformation intégré dans la Stratégie. Les buts quantitatifs sont les suivants :

- (i) Augmenter le taux de croissance régional du PIB réel de 4 p. cent par an (depuis 2000) à un minimum de 7 p. cent par an.
- (ii) Doubler la part de la valeur ajoutée de la manufacture (VAM) dans le PIB à 30 p. cent en 2030 et à 40 p. cent d'ici à 2050, y compris la part des services liés à l'industrie.
- (iii) Augmenter la part de la production reposant sur les technologies moyennes et hautes dans la VAM totale, en la faisant passer de moins de 15 p. cent actuellement à 30 p. cent en 2030 et à 50 p. cent en 2050.
- (iv) Augmenter les exportations de produits manufacturés à au moins 50 p. cent des exportations totales en 2030 contre moins de 20 p. cent à l'heure actuelle.
- (v) Gagner des parts de marché sur le marché mondial pour ce qui est de l'exportation des produits intermédiaires pour atteindre les niveaux des pays est-asiatiques qui sont de l'ordre de 60 p. cent des exportations de produits manufacturés.
- (vi) Augmenter la part de l'emploi industriel à 40 p. cent de l'emploi total d'ici à 2030.

(b) Qualitatifs

La Stratégie cherche à opérer des transformations socio-économiques au niveau national et régional.

Les buts qualitatifs visés sont les suivants :

- (i) Réaliser une transformation socio-économique importante aux niveaux national et régional.
- (ii) Accélérer la dynamique de croissance et rehausser les avantages comparatifs et concurrentiels des économies de la région.
- (iii) Diversifier et élargir la base et les interdépendances industrielles.
- (iv) Améliorer la capacité de production, la productivité et la compétitivité des économies de la SADC.

- (v) Dresser un cadre pour le rattrapage technologique et industriel, la diversification des exportations, l'enrichissement des ressources naturelles, l'accroissement de la valeur ajoutée, l'augmentation du commerce régional et la création d'emplois.
- (vi) Développer des chaînes de valeur régionales viables, capables d'interagir avec les chaînes de valeur mondiales, et identifier les domaines où la région de la SADC peut saisir les possibilités avec le maximum de succès en se servant de ses forces et capacités actuelles et futures.
- (vii) Construire un partenariat stratégique de collaboration, capable de relever les défis, entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement comme un pacte en faveur l'industrialisation.
- (viii) À terme, jeter des fondations solides et durables pour la modernisation de l'économie de la SADC.

2.2 Éléments essentiels de l'industrialisation

La Stratégie de la SADC pour l'industrialisation met l'accent sur les 14 éléments/conditions essentiels suivants qui constituent des préalables à l'industrialisation :

- (i) L'industrialisation est une clé pour la transformation et le renforcement des liens interindustriels.
- (ii) La productivité des facteurs constitue une mesure clé du processus de développement et de transformation.
- (iii) La mise à niveau et l'innovation technologiques facilitent la création d'emplois et la compétitivité.
- (iv) La géographie et les ressources naturelles constituent des facteurs cruciaux dans la création de pôles d'activités économiques nationaux et régionaux, pour soutenir la diversification et les liens.
- (v) Il y a lieu de reconnaître l'impact possible des évolutions technologiques survenant dans le monde sur la structure des échanges commerciaux.
- (vi) Les gouvernements ont un rôle crucial à remplir en tant qu'agent du développement pour percevoir, développer, promouvoir et mettre en œuvre le développement industriel et mettre en place les environnements nécessaires à cet effet.
- (vii) Il est important d'établir un pacte pour l'industrialisation et le développement, auquel sont associés le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les investisseurs potentiels.
- (viii) Le secteur privé remplit un rôle central en tant que moteur de l'industrialisation, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) qui contribuent à la croissance de l'emploi et au développement national.
- (ix) Il importe d'accélérer le rythme du programme d'intégration de la SADC, de promouvoir la complémentarité des efforts nationaux et régionaux sur les questions du développement industriel, et de tirer parti des aspects positifs des divers accords régionaux et mondiaux auxquels la SADC est partie.
- (x) Il importe de créer un environnement macroéconomique stable et des fondements microéconomiques solides, nécessaires à l'essor et à la croissance du secteur privé, et de promouvoir les interdépendances économiques régionales.
- (xi) Il est d'une importance cruciale que de coordonner les efforts nationaux et régionaux de développement industriel, de les mettre en relation, de maximiser les gains, et d'éviter la concurrence dommageable.
- (xii) Il est important d'assurer la pérennité environnementale et sociale en tenant compte des impacts envisagés de l'industrialisation sur le changement climatique, et d'adopter des

technologies et des modalités qui améliorent l'efficacité des ressources et réduisent les déchets.

- (xiii) Il est important d'accélérer l'autonomisation des jeunes et des femmes pour leur permettre de participer pleinement au développement économique.
- (xiv) Il faut reconnaître que les TIC constituent un facteur propice et un catalyseur pour l'industrialisation, et qu'il est nécessaire d'intégrer les TIC dans le processus de transformation socio-économique

2.3 Trois piliers de base de la Stratégie pour l'industrialisation

La Stratégie est fondée sur trois piliers :

- (i) l'industrialisation comme vecteur de la transformation économique et technologique.
- (ii) la compétitivité (au niveau de l'entreprise ou de l'industrie, et au niveau national et régional), qui sert de processus actif pour passer de l'avantage comparatif à l'avantage concurrentiel ;
- (iii) l'intégration régionale et la géographie comme contexte pour le développement industriel et la prospérité économique.

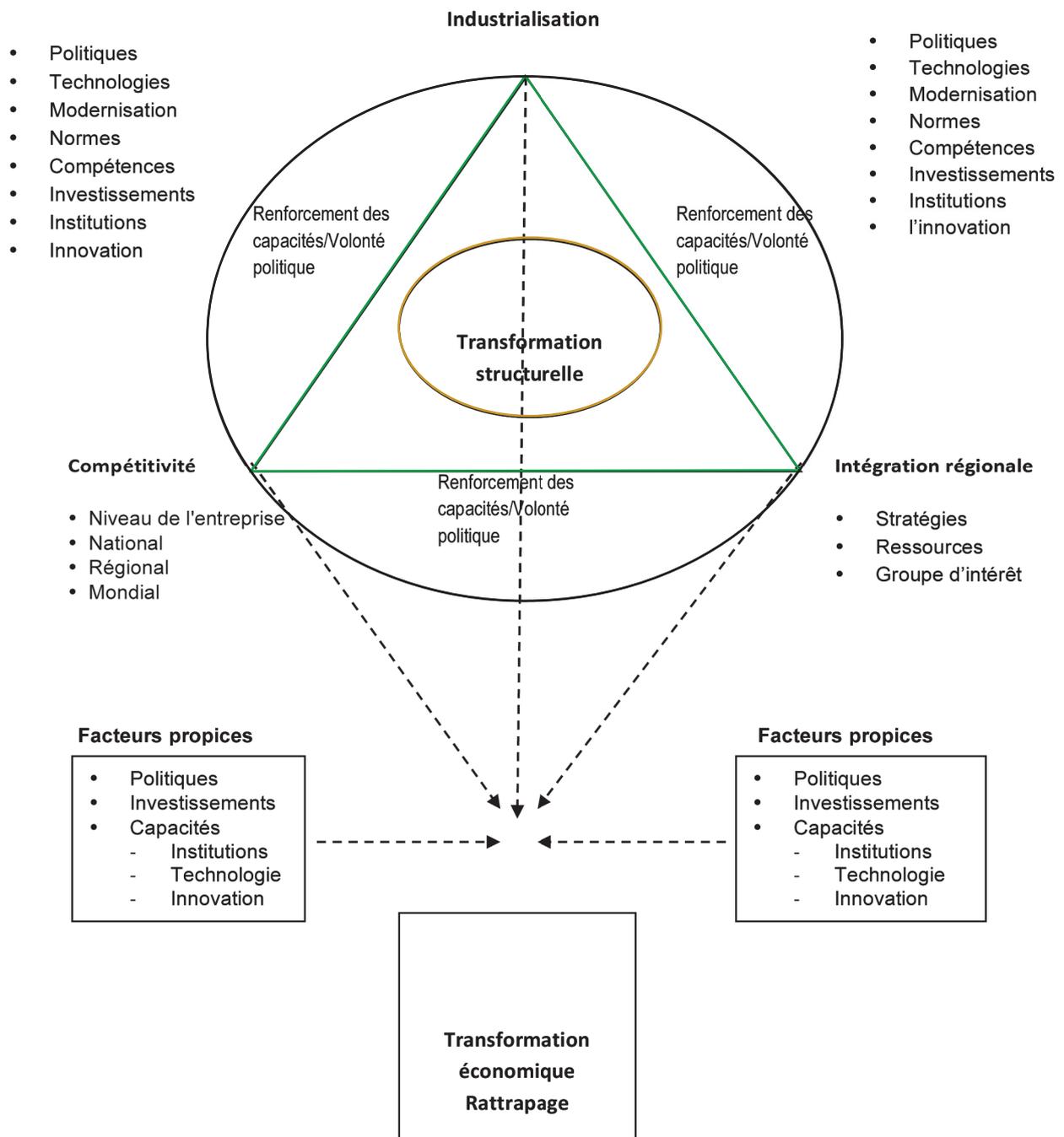
La transformation à long terme des économies de la SADC nécessite que des modifications qualitatives et quantitatives focalisées soient apportées à la structure industrielle de la région, à l'environnement propice du secteur, et à son interdépendance avec d'autres secteurs afin de maximiser la valeur ajoutée directe et indirecte dans le secteur industriel, ce dernier étant défini au sens large afin d'inclure les services d'appui connexes. Dans ce processus, l'industrialisation aura lieu dans le cadre de la dynamique globale de la compétitivité, de la qualité des produits ainsi que de la flexibilité afin de répondre à la dynamique de la demande interne et externe. Les retombées positives de l'industrialisation stimuleront l'emploi et accroîtront sensiblement les niveaux de revenu. À l'avenir, un secteur industriel durable devra être résilient et capable de répondre en permanence à l'appel de la modernisation.

Les pays de la SADC sont également mis au défi de renforcer sensiblement leur compétitivité afin de compléter l'avantage comparatif qu'ils ont reçu comme legs dans la production et les exportations à base de ressources naturelles. L'action devra, par conséquent, cibler la compétitivité des entreprises ainsi que les économies en général.

Lorsqu'elle est renforcée par l'industrialisation et l'accroissement de la compétitivité, l'intégration régionale doit dresser le cadre pour le développement de la région. L'épanouissement des capacités de production et de distribution du processus aidera à éliminer les obstacles structurels et à améliorer la productivité des facteurs.

Les piliers sont interdépendants : chacun est important et unique, mais ils ne satisfont à l'exigence de l'efficacité maximale que quand ils sont poursuivis ensemble (Figure 1).

Figure 1 Interdépendances transformationnels



3. INTERVENTIONS STRATEGIQUES

Les interventions stratégiques descendent en cascade de celles qui influent sur la croissance économique pour donner lieu à d'autres qui visent spécifiquement à accélérer la croissance industrielle et à faire reculer le processus de désindustrialisation. Dans ce contexte, tout en prenant en compte les objectifs stratégiques poursuivis, une attention particulière est accordée à la mise en avant de l'industrialisation dans le cadre de l'intégration régionale. Ainsi, il faudra entreprendre des actions stratégiques majeures afin d'atteindre les objectifs essentiels de la Stratégie pour industrialisation, notamment élaborer des politiques stratégiques et donner priorité aux interventions de politique générale.

3.1 Cadre macro-économique

Les pays de la SADC doivent se donner pour cible d'assurer la stabilité macro-économique dans le cadre d'un processus développemental tout en accordant une attention particulière à la croissance inclusive, à la diversification économique, à l'amélioration de la compétitivité et à l'approfondissement de l'intégration régionale.

Les pays de la SADC doivent établir et maintenir un environnement macroéconomique stable et propice à la croissance afin d'améliorer et de soutenir l'intégration régionale, l'industrialisation et la compétitivité. À cette fin, en plus des efforts de convergence macroéconomique entrepris par le Comité des gouverneurs des Banques centrales (CCBG), les pays de la SADC doivent utiliser les politiques macro-économiques afin de favoriser l'accélération de l'industrialisation dans le cadre d'un processus développemental. Il leur faudrait également mettre en place des politiques appropriées d'intégration et de renforcement industriel afin d'établir un équilibre entre les objectifs de développement et la nécessité de mettre en place un régime de prudence budgétaire et monétaire. En particulier, les ministères chargés du commerce et de l'industrie devront opérer en concertation étroite avec les autorités budgétaires et monétaires pertinentes à propos de l'utilisation des instruments macro-économiques pour faciliter l'accélération du développement industriel. Cette perspective exigera une plus grande discipline budgétaire et l'amélioration rapide des capacités de mise en œuvre des programmes de développement. Le rythme auquel les politiques seront conduites et leur mise en séquence devront être perçus comme s'inscrivant dans le cadre de la plus grande transformation de la région et de l'évolution de ses sociétés tout au long des chemins de croissance à long terme qu'empruntera la région de la SADC jusqu'à 2063, année lors de laquelle elle convergera vers les objectifs de développement du Continent.

Il importe de prendre en compte les apports du secteur privé et d'autres parties prenantes au processus de formulation des politiques macro-économiques. La Politique doit envisager de donner un rôle plus important à ce secteur pour qu'il assume sa part dans le coût des efforts de développement. Un rôle accru pour le secteur, conjugué avec l'approfondissement des marchés des capitaux, devrait permettre d'accroître considérablement les possibilités de créer des partenariats nationaux-étrangers et d'instaurer une dynamique de croissance, propre à élargir l'assiette fiscale.

- (i) Le cadre macroéconomique devra chercher avant tout à catalyser la transformation de la production, à assurer la réalisation de niveaux élevés de compétitivité et à répondre aux impératifs de convergence macroéconomiques de la région dans son ensemble.
- (ii) Afin d'assurer la durabilité, le régime politique de développement macroéconomique doit viser à atteindre:
 - une croissance inclusive de qualité ;
 - la diversification et la compétitivité économique ;
 - l'approfondissement de l'intégration régionale ;
 - la convergence des politiques macroéconomiques.

3.2 Revitaliser l'intégration régionale

La mise en avant de l'industrialisation sera promue par l'exécution d'une stratégie consciente de régionalisme développemental – le séquençage de la libéralisation du commerce en même temps que l'engagement d'actions visant à renforcer la capacité productive, principalement dans le secteur privé.

L'intégration régionale est l'une des trois pierres angulaires de la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation. L'approfondissement de l'intégration régionale est une condition *sine qua non* pour le développement collectif. À cette fin, les États membres doivent accélérer la mise en œuvre des politiques, protocoles et accords de la SADC. Le développement collectif nécessite la complémentarité des structures de production et de commerce et la convergence des politiques au fil du temps.

La Stratégie reconnaît que la mise en avant de l'industrialisation sera favorisée par l'adoption d'une stratégie de régionalisme développemental. Cet impératif implique le séquençage de la libéralisation du commerce ainsi que l'exécution d'actions politiques volontaristes afin de renforcer les capacités de production dans les États membres, principalement dans le secteur privé.

- (i) Dans la poursuite de l'accélération de l'industrialisation régionale, les gouvernements nationaux doivent réaligner leurs plans et politiques sur les priorités industrielles régionales de la SADC et faire en sorte qu'ils entretiennent des liens avec ces dernières.
- (ii) Les programmes et initiatives régionaux doivent être recentrés afin de donner un nouvel élan au développement industriel régional. Revêt une importance particulière à cet égard la mise en œuvre immédiate du pilier du « Développement industriel » de la Tripartite une fois qu'il aura été approuvé.
- (iii) Les partenaires internationaux au développement sont invités instamment à reconnaître la dimension centrale de l'industrialisation régionale et montrer cette reconnaissance dans le soutien financier et technique accordé à la région et aux États membres.
- (iv) L'espace économique de la SADC sera considérablement élargi en conséquence de l'établissement des zones de libre-échange tripartite et continentale. Afin de maximiser les avantages que procurent ces arrangements, il sera important de rationaliser les règlements et les systèmes des règles d'origine en vue d'appuyer l'industrialisation.
- (v) Dans le contexte de l'intégration régionale, les États membres doivent, lorsqu'ils formulent leurs politiques, tenir compte de l'impact de leurs politiques sur d'autres membres de la SADC.
- (vi) Les États de la SADC doivent s'engager à la coordination des politiques industrielles en vue de les faire converger à moyen et à long terme afin de s'assurer que tous les États membres tirent profit de leur appartenance à la SADC.
- (vii) Le renforcement d'un groupe d'intérêt en vue de l'intégration régionale est une nécessité cruciale qui fait partie du processus d'approfondissement de l'intégration. À cette fin, les États membres devront améliorer la diffusion des informations sur la mise en œuvre des programmes, des protocoles et des projets.
- (viii) Il est essentiel que les États membres intègrent l'esprit et la lettre des règles de la zone de libre-échange dans leurs politiques commerciales et industrielles.

- (ix) Au niveau national et régional, les décideurs politiques devront examiner avec soin la nécessité de faire concorder la libéralisation du commerce, en particulier avec des tiers, avec l'accélération et la priorisation envisagées de l'industrialisation.
- (x) L'élargissement de l'espace économique exigera des améliorations significatives à l'infrastructure régionale, y compris en ce qui concerne les institutions et les arrangements financiers ainsi que la convergence globale des politiques macroéconomiques.

3.3 Suppression des contraintes

L'accélération de l'industrialisation est entravée par trois contraintes – les carences et la mauvaise qualité des infrastructures, le déficit sévère des compétences nécessaires pour le développement industriel et l'insuffisance des financements.

Les rapports nationaux montrent très clairement que trois principaux facteurs font obstacle à l'accélération de l'industrialisation de la SADC - le déficit des infrastructures, la pénurie de compétences, en particulier celles qui sont essentielles pour progresser sur l'échelle de la technologie, et le financement. Aucun de ces obstacles n'est susceptible d'être réglé rapidement à court terme. Il est évident également qu'il y a un besoin pour une plus grande participation par l'action privée conjointe avec le secteur public pour atteindre les objectifs stratégiques.

A. Infrastructures

Des services d'infrastructure efficaces et abordables (comprenant les transports, les communications, les TIC, l'énergie et l'approvisionnement en eau) sont des intrants essentiels pour réduire les coûts de transaction pour l'industrie et le commerce, ainsi que pour améliorer le bien-être économique et social de la société en général. La mise en œuvre efficace de la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation exigera en effet que ces services soient développés et coordonnés de façon rapide et optimale. À cet effet, la Stratégie lance un appel pour que :

- des améliorations soient apportées à l'accès aux infrastructures et que celles-ci soient de qualité ;
- les services soient disponibles en temps opportun et dans des lieux appropriés afin de réduire les coûts des intrants et des transactions ;
- les déficits d'infrastructures soient comblés aux niveaux national et régional ;
- des infrastructures de qualité et résistantes au changement climatique soient mises à disposition pour la mise en œuvre du Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP) ;
- les infrastructures du transport, de l'énergie, des TIC et de l'approvisionnement en eau soient mises à niveau.

L'augmentation des investissements dans de nouvelles infrastructures, immatérielles comme matérielles, l'amélioration des pratiques de gestion et de la performance, et des dépenses supplémentaires pour l'entretien : autant des conditions préalables pour le décollage industriel.

Dans le cadre des efforts tendant à combler les déficits en infrastructures par l'accroissement des investissements dans de nouvelles installations, il faut accorder une attention particulière à l'entretien, à la qualité et aux facteurs environnementaux tels que le changement climatique. Les difficultés à fournir des infrastructures ne sont pas le seul facteur qui pèse sur le développement économique ; il faut compter également l'incapacité à fournir des ressources adéquates pour assurer l'entretien et la maintenance des structures existantes, tout en veillant à ce que l'attention

nécessaire soit accordée à la qualité de la fourniture des infrastructures, en particulier dans le domaine des TIC.

- (i) Par conséquent, il faut accélérer la mise en œuvre du Plan directeur régional pour le développement des infrastructures (RIDMP) actuel et l'aligner de sorte qu'il réponde aux besoins variés de la Stratégie pour l'industrialisation tout en veillant également à optimiser l'utilisation des capacités existantes en matière d'infrastructures.
- (ii) Il importe d'élaborer une stratégie permettant de tirer parti du RIDMP afin de catalyser le développement industriel et réduire les coûts actuels élevés de la conduite des affaires, notamment ceux liés aux obstacles non tarifaires (ONT) et les achats locaux d'intrants pour le développement des infrastructures.
- (iii) Il faut planifier le programme d'appui aux infrastructures pour l'industrialisation et le mettre en œuvre en tant que processus continu, s'étendant au-delà du moyen terme.

Au-delà de 2020, la Feuille de route aborde les interventions d'infrastructures à long terme. Dans ce contexte, les États membres devront avoir la flexibilité nécessaire pour répondre à leurs conditions nationales même si, sur un plan global, les efforts d'industrialisation et de transformation devront être cohérents et complémentaires. Si les gouvernements sont appelés à jouer un rôle de chef de file sur ce plan, il faudra fortement associer le secteur privé à ces efforts.

Qualité et entretien

La mauvaise qualité et l'inefficacité des infrastructures existantes dans la région de la SADC s'expliquent en grande partie par le manquement aux normes dans l'acquisition et l'exploitation des actifs, et aux insuffisances accusées en matière d'entretien et de gestion.

- (i) Le nouveau financement devra comprendre une provision suffisante pour les coûts de réparation, d'entretien, de réhabilitation, de reconstruction et de remplacement des actifs.
- (ii) Les budgets nationaux des États membres devront comprendre des dotations accrues pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Energie

La région de la SADC est confrontée à un sérieux déficit énergétique. Avec la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation, ce déficit se creusera à moins que la fourniture d'électricité soit sensiblement augmentée, et ce, en s'appuyant sur le vaste potentiel hydroélectrique de la région.

- (i) Les États membres devront accroître les investissements publics dans la fourniture d'énergie tant pour l'usage domestique que pour l'exportation vers les partenaires régionaux à travers le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP).
- (ii) Une attention particulière devra être accordée à la fiabilité et l'efficacité de la fourniture énergétique et veiller à ce qu'elle offre le meilleur rapport coût-efficacité.
- (iii) Dans le même temps, les gouvernements devront faire participer davantage de fournisseurs d'électricité indépendants pour alléger le fardeau sur les dépenses publiques d'investissement.
- (iv) En outre, il faudra exploiter les sources alternatives d'énergie en mettant l'accent en particulier sur les énergies renouvelables.

- (v) La région devra adopter des technologies à haute efficacité énergétique afin de réduire les coûts de production et les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.
- (vi) Il faudra chercher à mettre en place un système plus efficace de tarification de l'énergie dans le contexte de l'accroissement de la coopération régionale. L'énergie à bas prix étant une condition nécessaire pour la compétitivité industrielle, les États membres devront chercher à s'approvisionner à un coût moindre au niveau régional lorsque cela est possible, plutôt qu'à chercher, coûte que coûte, à assurer une autosuffisance nationale.
- (vii) Il faudra accélérer la mise en œuvre des plans actuels visant à assurer la connectivité des réseaux hydro-électriques, et des nouveaux projets de production et de transport proposés, y compris les coentreprises régionales. Les États membres doivent accélérer la conception et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel approprié pour le développement rapide du projet du barrage d'Inga qui offre le potentiel énorme de fournir de l'électricité à faible coût à la région de la SADC.

Transport

L'expansion, la mise à niveau et l'interconnexion des systèmes régionaux de transport (routier, ferroviaire, et aérien et ports) sont susceptibles d'améliorer considérablement les flux commerciaux et la mobilité des facteurs de production.

- (i) Il faudra en priorité chercher particulièrement à accroître l'efficacité des corridors actuels de transport afin de faciliter davantage les échanges commerciaux et d'ouvrir des liens de transport alternatifs.
- (ii) L'efficacité du système régional de transport dépend de l'efficacité de la connexion entre les composantes multimodales de transport. Cette perspective rend plus que nécessaire le resserrement de la coopération régionale.
- (iii) L'augmentation des investissements est nécessaire pour améliorer la qualité du réseau régional de transport, quel que soit le mode considéré, et favoriser dans le même temps les sources d'énergie renouvelables pour le secteur des transports.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Afin d'accélérer l'industrialisation dans la région et réaliser la transformation socio-économique, il est nécessaire d'intégrer les TIC dans tous les aspects de l'économie. Les TIC doivent également être considérées comme un moteur stratégique dans le spectre économique et social de la vie, vu sa capacité potentielle à permettre de générer des connaissances, de tirer profit des technologies de pointe disponibles ou de les améliorer, et d'encourager l'innovation. À cet effet, la SADC doit opérationnaliser pleinement son Cadre « SADC numérique 2027 » et la composante TIC du RIDMP afin de stimuler l'industrialisation. Dans ce contexte, les questions suivantes doivent être prises en compte dans le cadre du processus d'industrialisation :

- (i) La mondialisation, la révolution des TIC et les défis de la compétitivité ont accru la demande pour les systèmes modernes de communication. La production industrielle moderne et le commerce sont désormais à forte intensité de TIC et en sont particulièrement dépendants. La région de la SADC doit tirer parti des possibilités offertes par les TIC pour catalyser l'industrialisation. En s'appuyant sur les expériences qui ont réussi ailleurs, la SADC doit s'efforcer de devenir une plaque tournante de la fabrication des TIC. Le secteur des TIC doit faciliter la création de capacités pour fabriquer des articles électroniques dans la région afin de soutenir le marché des articles électroniques dans la

SADC et soutenir les décisions qui sont pertinentes pour la région dans les forums internationaux.

- (ii) Contribuant énormément à la croissance du secteur des services dans la région, les TIC possèdent un potentiel énorme pour accroître l'efficacité, la qualité, la productivité et la compétitivité de l'industrie.
- (iii) Pour que l'industrialisation devienne le moteur le plus important de la croissance et du développement, et permette de rattraper les retards accusés par rapport aux pays en développement au 21^e siècle, la SADC doit exploiter les TIC et promouvoir la fabrication régionale des TIC (produits électroniques), et le développement de contenus et de logiciels. Une telle initiative permettra d'approvisionner de façon durable le marché régional de l'électronique tout en donnant à la SADC la possibilité d'être un exportateur de produits électroniques sur le Continent et au-delà.
- (iv) Le volet Recherche et développement (R&D) dans les TIC doit être un important domaine faisant l'objet de toutes les attentions pour soutenir l'industrialisation et renforcer les liens entre les institutions de R&D et l'industrie.
- (v) Le secteur des TIC est un important incubateur pour créer et protéger la propriété intellectuelle régionale et d'étendre les frontières de l'innovation.
- (vi) Il importe de renforcer les cyber-stratégies (*e-strategies*) et les intégrer dans les opérations des secteurs public et privé.
- (vii) En s'appuyant sur les expériences qui ont réussi ailleurs, la SADC doit s'efforcer de devenir une plaque tournante de la fabrication des TIC.
- (viii) Selon les normes internationales, les coûts de connexion à Internet et à la téléphonie mobile sont élevés de la SADC et il importe d'entreprendre les actions nécessaires pour réduire les coûts grâce à des investissements ciblés dans les installations de TIC, notamment en ouvrant le secteur à des opérateurs supplémentaires et en y favorisant la concurrence.
- (ix) La SADC doit mettre en place des mesures visant à améliorer l'offre et la qualité des compétences en TIC dans la région.

Approvisionnement en eau

Le développement et la gestion de l'eau et de l'assainissement sont des ingrédients essentiels du développement industriel. L'industrialisation et l'urbanisation qui l'accompagne ont également des retombées importantes sur l'environnement. La demande en eau augmentera de façon exponentielle en réponse à l'expansion industrielle et à l'augmentation connexe des niveaux de revenu, alors que, du côté de l'offre, le problème sera accentué par le changement climatique.

Il est important, par conséquent, d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures stratégiques d'approvisionnement en eau de la SADC (SWIDP) en prenant en compte les dispositions de la Stratégie d'adaptation au changement climatique du Secteur de l'eau.

B. Développement des compétences

L'augmentation des dépenses pour l'enseignement classique formelle est une condition nécessaire mais pas suffisante pour l'industrialisation.

L'éducation est essentielle et doit être réorientée afin de combler le fossé technologique entre la région de la SADC et ses concurrents internationaux. L'économie fondée sur la connaissance exige un niveau élevé de formation en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM).

Pour soutenir l'industrialisation, il faut restructurer et réorienter les systèmes d'éducation en mettant l'accent sur les compétences techniques et professionnelles de toutes sortes, en particulier celles qui sont appropriées pour une économie moderne de la connaissance.

Tous les États membres de la SADC consacrent une partie substantielle des dépenses publiques à l'éducation formelle. Malgré cela, tous les pays accusent de graves déficits de compétences, ce qui signifie que les priorités doivent être revues en matière d'éducation en accroissant la disponibilité des ressources de toutes sortes pour la formation professionnelle, et en particulier celles requises dans les industries et les professions à moyenne et haute technologie.

- (i) Il faut remodeler les systèmes d'éducation pour s'assurer que les jeunes reçoivent des formations et des cours de recyclage qui leur permettent de répondre aux exigences de l'entreprise et l'administration publique moderne, avec un accent particulier sur les disciplines mathématiques, scientifiques et technologiques, et l'innovation.
- (ii) Il importe d'exiger d l'enseignement supérieur qu'il produise des diplômés de qualité dans les disciplines STEM.
- (iii) Il faut identifier des centres régionaux d'excellence et de spécialisation, les renforcer, et, le cas échéant, en créer de nouveaux.
- (iv) Il faut encourager les universités et autres institutions d'enseignement supérieur de resserrer les liens avec les entreprises et les milieux industriels, et consulter ceux-ci sur la conception des programmes d'études.
- (v) Il faut encourager les employeurs en leur offrant des allègements fiscaux ou des subventions pures et simples afin qu'ils intensifient leurs programmes de formation internes, et soutiennent la recherche et le développement.
- (vi) Les États membres doivent faciliter la circulation des facteurs de production - capital et compétences - dans la région de la SADC. À cet effet, il est notamment nécessaire d'entreprendre un audit des compétences au niveau régional et d'établir de cadres d'accréditation mutuellement convenus, qui seront des instruments importants pour favoriser la disponibilité de ressources critiques et améliorer la productivité.

C. Financements

Pour surmonter les contraintes sévères imposées par les infrastructures et les déficits de compétences, les gouvernements doivent réorganiser leurs programmes de dépenses publiques pour donner une plus grande priorité à l'investissement public et privé dans les infrastructures physiques et le développement du capital humain. L'exécution de telles mesures dépendra en partie de la volonté des gouvernements et des électeurs de souscrire au paradigme du changement en remplaçant les politiques de croissance économique tirée par la consommation par celles d'une expansion tirée par l'investissement.

3.4 Développement industriel

La mise en priorité de l'industrialisation doit être une fonction de la diversification – les entreprises pénétrant de nouveaux secteurs, utilisant de nouveaux procédés et produisant des produits nouveaux et de meilleure qualité pour les marchés intérieurs et extérieurs.

Concevoir la politique industrielle dans le contexte de l'intégration régionale est une question complexe en raison de la diversité économique qu'affichent les États membres en termes de structure, de dotation en ressources, de taille et d'approches de politique régionale. La politique

industrielle régionale ne doit pas se concentrer sur la production et l'échange de biens physiques seulement. Sont également importants les services liés à l'industrialisation. Cependant, la pertinence d'une politique industrielle régionale se juge par un certain nombre de paramètres, notamment :

- l'efficacité à régler les problèmes communs et transversaux ;
- une vision prospective qui tient compte autant des défis et des opportunités actuels que futures ;
- l'intégration des mesures micro- et macroéconomiques de soutien à l'industrie ;
- l'équité dans le partage des gains et des obligations ;
- l'engagement démontré par les États membres à l'élaboration de politiques et stratégies industrielles communes.

En fin de compte, l'industrialisation est une fonction de la diversification - les entreprises pénétrant nouveaux secteurs, produisant des produits nouveaux et différents, et utilisant des techniques nouvelles et plus sophistiquées. Au 21^e siècle, la demande commerciale s'accroît plus rapidement pour les produits plus sophistiqués que pour les produits traditionnels, comme en témoigne la croissance explosive des marchés des téléphones mobiles et des tablettes au sein de la SADC. Il sera difficile de mettre un pied dans de telles industries sera, mais il y existe un énorme potentiel pour l'industrie de la SADC pour autant que l'on exploite un approche de « fabrication par tâches" (*task manufacture approach*) et d'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

La diversification économique est un processus de découverte dépendant de l'étroite collaboration entre les secteurs privé et public.

La politique de diversification doit être fondée sur un partenariat efficace avec le secteur des entreprises afin de déterminer les projets, produits et procédés qui permettront d'élargir la base industrielle et propulser les économies le long de l'échelle de l'ajout de valeur et de celle de la technologie. Les États membres doivent établir des groupes de travail provenant des secteurs public et privé et leur confier pour mandat d'identifier de nouveaux produits et procédés qui « soient compatibles » avec l'avantage comparatif actuel et naissant du pays. En collaboration avec le secteur privé, les décideurs doivent générer une liste des projets de diversification industrielle, et identifiant ceux pour lesquels il est possible de développer des chaînes de valeur régionales et mondiales.

Les nouvelles activités devront satisfaire à 4 critères principaux :

- fournir des emplois à grande échelle aux travailleurs, en majorité non qualifiés, sortant de l'agriculture lorsque la productivité augmente dans ce secteur ;
- enregistrer une productivité supérieure à celle des secteurs existants ou en décroissance ;
- Les décideurs doivent prendre note des risques que comportent les projets qui sont très avancés technologiquement en termes de ressources financières et humaines pour un pays à son stade actuel de développement. Les activités qui offrent au pays et aux entreprises un avantage comparatif et compétitif sont plus susceptibles de réussir que celles nécessitant un ensemble entièrement nouveau de compétences.
- Les projets doivent être économiquement et financièrement viables à moyen terme.

Dans la SADC, hormis en Afrique du Sud, une grande partie de l'industrie est engagée dans la production de produits basiques pour le marché des consommateurs. Les stratégies de diversification doivent comporter comme élément central la restructuration industrielle axée sur la fabrication de biens intermédiaires et d'équipement, notamment ceux employés dans l'ingénierie, les

machines-outils et les systèmes de production de haute technologie. L'harmonisation de projets allant dans ce sens dans la région est souhaitable afin de réaliser les économies d'échelle nécessaires tout en construisant également des liens transfrontaliers dans l'approvisionnement en intrants.

Il importe d'accorder une attention particulière à la fabrication par tâche (*task manufacture*) par le biais de la participation aux chaînes valeur régionales et mondiales. Une telle démarche va dans le sens du renforcement de l'intégration régionale puisque l'adhésion à une ZLE facilite le développement des chaînes de valeur régionales, tout en offrant également aux États membres plus petits et moins développés la possibilité de réaliser des bénéfices concrets de l'appartenance à la SADC.

3.5 Chemins de croissance potentiels

Trois sentiers de croissance mutuellement compatibles sont prioritaires : l'agro-industrie, la valorisation et le traitement des minéraux en aval, et la participation accrue aux chaînes de valeur au niveau national, régional et mondial.

Selon le schéma classique, cinq principales pistes de croissance s'offrent aux économies émergentes qui cherchent à générer une production rapide et la croissance de l'emploi tout en réduisant la pauvreté et les inégalités de revenus : la demande nationale, l'agriculture, les ressources naturelles, les exportations et les services. Au cours des 25 dernières années dans le cadre du processus d'accélération de la mondialisation, une sixième possibilité - la participation aux chaînes de valeur - a émergé.

Il est reconnu que la plupart des mesures pragmatiques de principe seront mises en œuvre au niveau national et non pas au niveau régional. Dans le contexte de développement de la SADC, et sur base des expériences vécues récemment au niveau régional et mondial, la Stratégie pour l'industrialisation identifie trois priorités claires pour accélérer l'industrialisation :

- **Poursuivre une croissance tirée par l'agriculture**, notamment par les chaînes de valeur agricoles ;
- **Poursuivre une croissance tirée par les ressources naturelles**, notamment par la valorisation et la transformation des minéraux, ainsi que par l'établissement de liens aux chaînes régionales et mondiales de la valeur ;
- Accroître la participation aux **chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales**.

Ces trois stratégies prioritaires sont mutuellement compatibles. Les décideurs politiques ne sont pas tenus de choisir entre eux. Les projets qui en relèvent peuvent être mis en œuvre simultanément, sous réserve de leur viabilité financière et de leur compétitivité régionale et/ou mondiale.

A. Agro-transformation

L'accroissement de la productivité agricole et l'amélioration de la qualité des produits sont au cœur du développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur agricoles. En conséquence, il faut éviter d'élaborer les politiques agricoles indépendamment de la Stratégie pour l'industrialisation. Un secteur agricole dynamique stimulera la production nationale et régionale des intrants essentiels, à savoir les engrais, les machines agricoles, l'emballage et les services de soutien.

La productivité est plus faible - souvent beaucoup plus faible - dans l'agriculture que dans les autres secteurs. La majorité de la population vit dans les zones rurales. Ces dernières connaissent des taux

de chômage, de sous-emploi et de pauvreté plus élevés que l'économie urbaine et disposent d'infrastructures qui sont bien loin des niveaux nécessaires pour soutenir l'essor de l'économie agricole. Autant d'éléments, par conséquent, pour justifier l'élaboration d'une stratégie d'industrialisation rurale qui localise les industries d'agro-transformation dans les zones rurales et facilite l'établissement de pôles industrielles rurales, et pour faire de l'agriculture et de l'agro-transformation des secteurs attractifs pour les jeunes autant en ce qui concerne les professions que les possibilités de création d'entreprises qu'ils recèlent.

Il est peu probable qu'une révolution industrielle survienne dans la SADC sans la croissance rapide et soutenue de la productivité agricole.

- (i) Conformément à la proposition formulée dans le projet de Politique agricole régionale (PAR) de la SADC, il importe de promouvoir vigoureusement la croissance de la productivité dans l'agriculture à travers la gamme de produits, notamment les intrants, en veillant à ce que cette croissance constitue une composante intégrale de l'accélération industrielle.
- (ii) La valeur ajoutée dans l'agriculture et la participation aux chaînes de valeur agro-industrielles sont souvent entravées par le manque de produits standardisés, les pertes post-récolte, les carences des installations de commercialisation et des infrastructures, et l'insuffisance des informations commerciales. Pour promouvoir la croissance des activités agro-industrielles, il importe de remédier à lacunes de toute urgence et de manière cohérente.
- (iii) Les processus et les capacités de production agro-industrielle nécessitent le relèvement de la qualité des systèmes de production et leur modernisation afin de les mettre en conformité avec les normes internationales

B. Valorisation des minéraux et traitement en aval

La production des ressources et les revenus par habitant dans la SADC sont étroitement corrélés. Les pays de la SADC doivent exploiter pleinement l'avantage comparatif qu'offrent les industries à forte intensité de ressources par le biais de la valorisation et de la valeur ajoutée, tout en veillant à améliorer et à diversifier la base industrielle par l'intensification du traitement en aval et des liens d'affaires.

La production des ressources et les revenus par habitant dans la SADC sont étroitement corrélés. La part de la production des ressources dans le PIB est la plus élevée dans les pays pauvres, fait qui souligne la nécessité d'ajouter de la valeur à la production des ressources primaires via l'enrichissement des minéraux et l'ajout de valeur en aval.

... Toutefois, la valorisation nécessite des investissements énormes ... et la formulation de politiques pertinentes visant à exploiter des ressources, à promouvoir les liens et à réinvestir les rentes tirées des ressources naturelles par la création de Fonds souverains de richesse.

- (i) Les grands projets de valorisation des minéraux nécessitent d'énormes investissements, mais peuvent dépendre également de la coopération transfrontalière en matière d'infrastructures de transport et d'énergie et de l'approvisionnement en intrants. La SADC doit faciliter les investissements dans les infrastructures transfrontalières nécessaires pour le développement de tels projets.
- (ii) La SADC doit négocier avec les marchés de destination afin de promouvoir « la valorisation à la source » au sein de la région de la SADC.

- (iii) La politique de valorisation des minéraux et de valeur ajoutée en aval doit accorder une attention particulière aux quatre interventions clés suivantes:
- (a) Promouvoir des politiques spécifiques à l'exploitation des ressources naturelles, notamment celles qui visent à fournir les compétences et les infrastructures spécifiques auxdites ressources, à assurer la disponibilité des intrants (engrais, services d'ingénierie), à s'attaquer aux questions de propriété et de gestion des terres, et instituer des législations sur l'exploration et l'exploitation.
 - (b) Promouvoir l'établissement de liens, notamment des liens de collaboration régionale transfrontalière, entre les entreprises, les industries et les secteurs le long de la chaîne de valeur de la transformation des produits primaires, y compris des liens en amont pour l'approvisionnement en intrants;
 - (c) L'optimisation du revenu, y compris des ressources et de la fiscalité des bénéficiaires, la gestion des flux de revenus volatils, l'évitement du syndrome hollandais de surévaluation de changes et les réglementations environnementales ainsi que leur mise en œuvre.
 - (d) La mise en place des fonds souverains dans le but spécifique de renforcement des capacités au-delà du secteur des ressources naturelles à travers le réinvestissement des profits provenant des rentes minières dans les infrastructures et le développement du capital humain, ainsi que le financement des projets d'industrialisation en aval liés à la dotation en ressources naturelles d'un pays.
- (iv) Les pays de la SADC doivent exploiter pleinement l'avantage comparatif dans les secteurs à forte intensité de ressources grâce à la valorisation et à l'ajout de valeur tout en prenant conscience de la nécessité de transformer la base industrielle grâce à l'intensification des traitements et des connexions en aval.
- (v) Les retours provenant de l'accroissement des exportations de minéraux doivent être réinvestis dans la modernisation du secteur des ressources naturelles et mobilisés pour faciliter l'approfondissement et la diversification industriels.
- (vi) Il est essentiel d'assurer la coopération régionale en matière d'exploitation des ressources naturelles, cette coopération s'étendant au-delà des frontières d'un pays donné, notamment pour le partage des technologies et des compétences, pour l'interconnexion des services d'infrastructure, et pour la fourniture d'intrants.
- (vii) Il importe d'évaluer la situation des contrats à terme dans le secteur minier afin d'évaluer la portée et la visibilité de la valeur ajoutée ainsi que la valorisation des minéraux.

C. Développement des chaînes de valeur

La participation aux chaînes de valeur est un élément crucial de la Stratégie pour l'industrialisation car elle offre le potentiel d'élargir les possibilités de production et de permettre l'utilisation transfrontalière des ressources naturelles et humaines de la région.

Le développement des chaînes de valeur transfrontalières dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le bas coût et l'efficacité du système de transport, la rationalisation des logistiques frontalières, et l'éradication des obstacles au commerce dressés derrière les frontières.

Plus important encore, les décideurs doivent veiller à ce que les entreprises et les industries de la SADC disposent de la possibilité de progresser le long de l'échelle de la technologie pour éviter d'être bloquées indéfiniment dans des activités de faible technologie, à bas salaires, et à utilisation de main d'œuvre non qualifiée.

À cet effet :

- (i) la politique doit être spécifique à la chaîne de valeur. En étroite collaboration avec les industriels et les entrepreneurs, les décideurs doivent identifier l'étape ou les étapes de la chaîne de valeur où les entreprises sont les plus concurrentielles.
- (ii) les décideurs doivent éviter qu'une politique spécifique de la chaîne de valeur ne crée des perdants dans d'autres industries ou secteurs de l'économie. La politique doit maximiser les gains nationaux plutôt que ceux d'un secteur, d'une industrie ou d'une entreprise spécifique.
- (iii) le compromis potentiel à trouver se situe, d'une part, entre l'adoption d'une stratégie peu difficile à maîtriser et porteuse des gains faciles et rapides en conséquence d'une participation aux étapes à faible technologie mais à forte création d'emplois sur la chaîne de valeur et, d'autre part, la poursuite d'une piste consistant, par la suite, à évoluer vers des activités nécessitant des compétences plus élevées et génératrices d'une plus forte valeur ajoutée.
- (iv) lorsque les chaînes de valeur sont dominées par l'acheteur par des entreprises étrangères, comme les grandes chaînes de supermarchés dans l'agro-industrie, il se peut que les PME de la SADC voient se réduire sévèrement leur capacité à se mettre à niveau et à se diversifier.
- (v) les stratégies « de la voie lente » sont susceptibles, dans différents pays, d'encourager les entreprises à préférer les politiques de la « course vers le bas » sans développer leur capacité à se mettre à niveau et à se diversifier. Les États membres doivent sensiblement développer leurs capacités de modernisation et de diversification des chaînes de valeur avec la participation étroite des entreprises, comme préconisé dans le Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle de la SADC (IUMP).
- (vi) le cadre de la chaîne de valeur doit permettre de réaliser les stratégies sectorielles régionales visant le développement des biens d'équipement et les flux d'intrants intermédiaires, et de répondre aux intérêts régionaux communs tels que les questions d'environnement et de santé. En particulier, une attention particulière doit être accordée au développement de produits pharmaceutiques.
- (vii) la politique doit être séquencée de sorte à s'assurer qu'il y a une « stratégie de sortie » pour passer des activités de « la voie lente » à des activités à technologie élevée.
- (viii) les États membres de la SADC doivent redoubler d'efforts pour s'attaquer aux obstacles « dressés derrière les frontières » qui font obstacle au commerce intra-régional et au développement des chaînes de valeur régionales. Ces réformes sont essentielles pour assurer la compétitivité sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier à un moment où l'externalisation connaît une augmentation rapide.
- (ix) la SADC doit élaborer un modèle de législation et de réglementation pour la transformation et la valeur ajoutée intra-SADC, et l'assortir d'un protocole visant à assurer la sécurité, la prévisibilité, la transparence et la protection des investisseurs.
- (x) les États membres doivent établir des mécanismes appropriés pour la conduite de consultations sur l'opérationnalisation des chaînes de valeur régionales.

3.6 Un pacte pour l'industrialisation - Rôle de l'Etat et dialogue avec le secteur privé

Rôle de l'État

Le gouvernement a pour rôle central de créer d'un environnement directif et réglementaire favorable à l'accélération de l'industrialisation en se focalisant particulièrement sur la lutte contre les principales contraintes pesant sur les infrastructures, le développement des compétences et le financement.

L'État a pour rôle de faciliter la création d'entreprises et d'industries qui exploiteront les avantages comparatifs dont jouit le pays et leur croissance. La politique industrielle moderne attribue au gouvernement un rôle accru à remplir en matière de développement. À cet effet, la politique industrielle doit être la plate-forme centrale de la stratégie de développement national. L'État doit jouer assumer des fonctions de direction dans l'élaboration des stratégies nécessaires pour assurer une croissance durable et inclusive à long terme, et ce, en façonnant la structure économique, en créant des emplois, en réduisant les inégalités, en renforçant la recherche et le développement, et en améliorant la productivité globale de l'économie.

Le gouvernement doit également remplir un rôle de chef de file pour renforcer les infrastructures industrielles telle que les parcs industriels afin de soutenir le développement des pôles, et investir dans la recherche et le développement pour le développement industriel et l'innovation.

Les principales mesures à prendre par l'Etat en matière de développement de l'industrialisation consistent notamment en ce qui suit :

- (i) instaurer un environnement directif et réglementaire favorable au développement industriel dans le cadre de la Stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation.
- (ii) adopter des politiques de commerce et de concurrence qui améliorent l'accès au marché mais limitent le pouvoir de ce dernier en même temps, et créer les conditions voulues pour promouvoir l'emploi et la capacité industrielle.
- (iii) répondre aux questions de capacités afin d'approfondir la base technologique locale, et développer et soutenir les capacités d'innovation. Cet impératif requiert l'intervention et de l'encouragement importants du gouvernement et oblige à faire de l'enseignement technique, du développement des compétences et de l'amélioration des facteurs de productivité la priorité des priorités.
- (iv) faciliter le financement des projets industriels.
- (v) renforcer les capacités institutionnelles pour l'industrie et le commerce. Les gouvernements doivent avoir un regard neuf sur les politiques et les institutions en favorisant l'apprentissage et l'adaptation technologique et organisationnel comme processus complémentaires.
- (vi) créer des sites industriels et soutenir le regroupement géographique de pôles industriels.
- (vii) soutenir la recherche et le développement pour le développement industriel et l'innovation.
- (viii) promouvoir la durabilité environnementale par l'intégration des principes environnementaux (la protection des écosystèmes, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les économies verte et bleue) dans les processus de développement et d'innovation industriels.

A. Rôle du secteur privé

Le secteur privé doit être consulté et impliqué dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation. Les partenariats public-privé sont cruciaux pour identifier et réduire les contraintes pesant sur la croissance des entreprises et de l'emploi, pour améliorer le climat des affaires, et pour attirer les investissements.

Compte tenu des problèmes multiformes auxquels fait face l'industrialisation au 21^e siècle, il est essentiel que s'instaure une alliance solide entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Le moteur du progrès sera le secteur de la production entraîné par la dynamique entrepreneuriale dans le cadre d'un état de développement.

- (i) Le secteur privé doit être consulté et impliqué dans la mise en œuvre de la Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation. Les États membres doivent adopter aux niveaux national et régional des programmes de sensibilisation destinés à sensibiliser le secteur privé et à favoriser sa participation à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation.
- (ii) Les gouvernements doivent établir une plate-forme soutenant le dialogue public-privé sur la politique industrielle et sa mise en œuvre, et permettant aux chefs d'entreprise des États membres de participer à l'élaboration des politiques régionales. Un tel organe n'aurait pas seulement un intérêt direct dans la collaboration transfrontalière en matière d'infrastructures, de développement des compétences, de valeur ajoutée et de participation à la chaîne de valeur, mais constituerait un forum dans lequel les débats de politique générale pourraient se traduire par des coentreprises transfrontalières. Le gouvernement devra également mettre en place des mesures d'encouragement pour la participation inclusive des entreprises dans un contexte régional.
- (iii) Il faut impliquer le secteur privé dans les initiatives visant à aider l'État à éliminer les obstacles à la conduite des affaires, et à conseiller les décideurs à propos des principaux problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs opérations quotidiennes.
- (iv) Il faut élaborer un programme délibéré de renforcement des capacités visant à permettre au secteur privé d'améliorer ses compétences entrepreneuriales et managériales et, ainsi, à accroître sa productivité et sa compétitivité, et suivre étroitement sa mise en œuvre.
- (v) Comme les organisations du secteur privé des affaires de la SADC sont, pour la plupart, faibles et disposent de ressources insuffisantes, il est tout à fait justifié de créer au niveau régional des associations d'affaires et de les renforcer. Il est crucial de se doter de groupes nationaux de réflexion, dotés des capacités voulues en matière de recherche pour stimuler et éclairer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les questions politiques de toutes sortes. Les rôles à remplir par de telles institutions consisteront, entre autres, à suivre les progrès accomplis en matière d'industrialisation dans la région de la SADC, à fournir des contributions et des conseils sur la recherche aux décideurs et aux secteurs public et privé dans les États membres et, ainsi, à veiller à ce que la transformation et la modernisation économiques demeurent au centre de l'attention et du débat publics.
- (vi) La plupart des économies de la SADC obtiennent de mauvais scores en ce qui concerne les indicateurs de la facilité de la conduite des affaires et de la compétitivité. Les États membres doivent utiliser les rapports annuels et les tableaux de classement à propos de ces deux indicateurs comme base pour améliorer leur classement, en réalisant des réformes perçues comme ayant été couronnées de succès dans des pays concurrents dans le monde entier. Ils pourront éventuellement établir leurs systèmes propres d'étalonnage afin de suivre la compétitivité et l'efficacité de l'industrie.

- (vii) Il importe d'entreprendre des mesures afin d'assurer la conformité aux principes, règles et règlements environnementaux.

3.7 Intégration des problématiques du genre et des jeunes

L'industrialisation doit être plus prometteuse pour les femmes et les jeunes.

La participation des femmes et des jeunes à l'industrialisation et à la transformation structurelle est un élément important de la Stratégie.

- (i) La Stratégie à long terme doit contenir des dimensions d'autonomisation pour élargir la portée et la qualité de la participation des femmes et des jeunes au processus d'industrialisation, notamment par un meilleur accès aux financements, aux programmes de développement des compétences et à ceux de soutien aux PME, et les compétences de subsistance des femmes et des jeunes, en particulier dans les industries à haute valeur ajoutée dans des domaines tels que les services, le secteur manufacturier, l'horticulture, les transports, l'énergie, et les industries agricoles et commerciales.
- (ii) Le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent, pour les États membres de la SADC, un défi majeur qu'il serait possible de surmonter grâce au développement des programmes d'autonomisation économique et d'accompagnement des jeunes.
- (iii) Les secteurs public et privé doivent redoubler d'efforts pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat chez les jeunes et pour créer des possibilités d'emplois de qualité à l'intention des jeunes qui sortent de l'école et des jeunes chômeurs, et ce, en cherchant particulièrement à mieux adapter le système éducatif aux exigences de l'industrie moderne.

3.8 Renforcement des petites et moyennes entreprises (PME)

Il est essentiel de mettre en place une stratégie intégrée pour le développement des PME qui cherche principalement à augmenter le taux de survie des petites entreprises par l'intermédiaire de programmes de formation, de l'accès à l'information, du financement, de l'établissement d'un environnement de politique budgétaire favorable et de l'octroi des assistances nécessaires pour accéder aux technologies modernes.

Les PME, domaine qui concentre une majorité des femmes et des jeunes, apportent une contribution importante à la croissance et au développement des pays de la SADC en termes de production, d'emplois et de fourniture de produits de consommation et de services. Presque tous les États membres ont mis en place des initiatives et des programmes de soutien aux PME, qui sont, cependant, largement inefficaces pour soutenir et promouvoir le secteur. Les taux d'échec et de sortie sont généralement élevés. En outre, les lois, les politiques et les pratiques existantes d'accès aux financements ne sont pas suffisamment orientées pour permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder facilement aux crédits. Dans ce contexte, une stratégie axée sur les PME combler cette lacune.

Vue les problèmes auxquels est confronté le secteur des PME (difficultés au niveau des capacités opérationnelles ; compétences entrepreneuriales et de gestion limitées ; manque d'initiative pour s'engager dans des efforts commerciaux sophistiqués ; absence de garanties auprès de banques ; mauvaise qualité des produits et services ; absence d'informations relatives au commerce et à l'industrie ; mauvaise planification), il est évident que le secteur des PME nécessite des interventions quantitatives et qualitatives importantes.

Les pays de la SADC doivent mettre en place un cadre directif intégré qui aidera à recentrer les activités et à les cibler sur l'objectif plus large de l'industrialisation et de la transformation. La Stratégie devra inclure les éléments suivants :

- (i) une politique claire cherchant particulièrement à amener les PME à monter en gamme et en sophistication tout en les intégrant à l'économie formelle.
- (ii) une réponse aux inégalités liées au genre au niveau de l'accès au crédit, au capital, aux terres et à d'autres moyens d'autonomisation économique telles que spécifiées dans le Protocole et la Politique du genre de la SADC.
- (iii) un programme volontariste de renforcement et de mise à niveau des capacités : formation des compétences entrepreneuriales et techniques, incubation et développement d'une culture d'innovation chez les jeunes, mise à niveau technologique, conduite de voyages d'étude, développement des compétences dans des domaines importants tels que la comptabilité, le marketing et la gestion. Le programme officiel doit établir des niveaux d'accréditation propres à permettre la mobilité des petites entreprises dans tous les pays de la SADC.
- (iv) une politique d'approvisionnement qui donne priorité aux PME locales, en particulier celles tenues par des femmes et des jeunes, sans compromettre la qualité.
- (v) des mesures visant à favoriser l'établissement de liens entre les grandes entreprises et les PME, en particulier en ce qui concerne les intrants de biens et services.
- (vi) des mécanismes financiers plus réactifs aux besoins et à l'ampleur des opérations des PME allant au-delà des prêts bancaires ou des microfinancements à court terme jusqu'au l'octroi de financements à moyen et à long terme.
- (vii) des mécanismes de soutien aux entreprises ayant vocation particulièrement de soutenir les nouvelles PME en les rendant prêtes à adopter les technologies, et de développer leur potentiel d'exportation en leur fournissant les informations en temps opportun sur les possibilités commerciales dans le pays et à l'étranger.
- (viii) la simplification du cadre fiscal et l'adaptation des incitations spécifiques pour le développement et la croissance des PME.
- (ix) la création d'une base de données sur la taille et la structure du secteur des PME, notamment sur leur production, la gamme de leurs produits, leurs emplois et leurs exportations, et d'un observatoire de la compétitivité pour le développement de la PME comme prévu dans l'IUMP.

3.9 Amélioration de la compétitivité

Dans l'économie mondiale hyper-concurrentielle du 21^e siècle, l'amélioration de la compétitivité au niveau national et de l'entreprise est au cœur de la relance de l'industrie et de la reconquête des parts de marché perdues au profit des concurrents étrangers, notamment asiatiques. La coopération et le dialogue public-privé seront un facteur essentiel pour élever la compétitivité au rang de priorité de la politique économique.

Les pays de la SADC sont confrontés à une concurrence croissante et intense pour tous les produits et sur tous les marchés, et obtiennent de mauvais scores dans les classements mondiaux de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité dépendra de l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre de la politique macroéconomique ainsi que de la diversification et du

relèvement de la qualité de la production, pour autant que ces processus s'accompagnent d'une plus grande sophistication à la fois au niveau du processus et du produit, et d'une mise à niveau technologique. L'augmentation de la compétitivité est essentielle pour transformer la région de la SADC et la faire passer d'un état de dépendance aux industries tributaires des ressources naturelles et nécessitant une faible technologie à une production et à des exportations basées sur les technologies intermédiaires à avancées. La Stratégie reconnaît l'importance des pôles nationaux et transfrontaliers et les zones spécialisées de production et d'exportation, notamment les parcs industriels, estimant qu'ils constituent un moyen de promouvoir la compétitivité et le développement des chaînes de valeur régionales.

- (i) Les États membres doivent mettre en place tout un arsenal de mesures de grande envergure pour améliorer la compétitivité au sein de l'entreprise et au niveau national, y compris la réalisation d'investissements dans les infrastructures, le développement et la mobilité accrue des compétences, la mise en place et le renforcement des instituts de productivité et de qualité, et l'amélioration de la logistique.
- (ii) Un partenariat pour améliorer la compétitivité exige une coopération et un dialogue étroits entre les secteurs public et privé.
- (iii) Une stratégie cohérente pour améliorer l'efficacité grâce à des politiques ciblées à l'égard de l'enseignement supérieur, l'efficacité des marchés des biens et du travail, la réactivité des marchés financiers, l'aptitude technologique et des mesures spécifiques visant l'élargissement des marchés pour les entreprises. À cet effet, l'environnement macro-économique des firmes et des entreprises doit être rapidement et efficacement amélioré grâce, en particulier, à l'élimination des obstacles aux affaires et à une plus grande participation aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.
- (iv) Les niveaux élevés d'innovation et l'accroissement de la sophistication des affaires sont des traits saillants des économies très avancées. Il importe de concevoir des politiques visant à stimuler l'investissement dans les industries basées sur les connaissances et les hautes technologies de sorte à combler les déficits de technologies et de connaissances accusés par les économies de la SADC lorsqu'on les compare à celles de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud et de l'Amérique latine.
- (v) Reconnaissant que le succès des exportations au 21^e siècle dépend de la qualité, du prix, de l'efficacité de la livraison et du marketing ciblé, les politiques d'expansion des exportations doivent viser avant tout de fournir des produits de qualité et d'améliorer les processus de production. Un cadre macroéconomique favorable et des mesures de facilitation du commerce active : tels sont les facteurs susceptibles de faciliter et de soutenir fortement une croissance tirée par les exportations.
- (vi) La compétitivité régionale et internationale est une fonction de la conception de la qualité du produit, de son emballage et de sa livraison. Il importe de renforcer les bureaux de normalisation en les dotant des compétences et des financements voulus pour aider les entreprises à accroître la qualité des produits et des services.
- (vii) Un instrument de la SADC pour résoudre les problèmes de qualité est déjà en place sous forme du Programme de normalisation, d'assurance qualité, d'accréditation et de métrologie (SQAM). Toutefois, ce programme dispose de ressources insuffisantes et doit être renforcé.
- (viii) Les pays de la SADC doivent élever le rôle de la compétitivité au rang de moteur de progrès économique dans leurs programmes de développement.

3.10 Nécessité d'assurer la durabilité environnementale (économies verte et bleue)

La région de la SADC doit promouvoir une industrialisation inclusive et durable en tenant compte des initiatives prises dans les domaines de l'économie verte et bleue.

A. Economie verte

La SADC doit mettre en œuvre la Stratégie et le plan d'action régional de l'économie verte pour le développement durable, qui vise à susciter une transformation économique et technologique majeure et durable qui catalyse la transformation socio-économique de la région de la SADC. La Stratégie doit viser à améliorer le bien-être humain et la croissance économique sur le long terme, tout en minimisant l'exposition des générations actuelles et futures aux risques environnementaux significatifs et aux pénuries et externalités écologiques. La Stratégie doit comprendre comme principales composantes :

- (i) l'adoption et la promotion des technologies, des processus et des pratiques de production qui améliorent l'efficacité des ressources, favorisent la durabilité environnementale, et sont faibles en carbone tout en étant résilientes et capables de s'adapter aux effets du changement climatique ;
- (ii) l'adoption et la promotion de schémas de production, de consommation et de distribution des biens et des services qui maximisent l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en minimisant le gaspillage des ressources et la production de processus et de déchets industriels.

B. Economie bleue

La région doit exploiter l'énorme potentiel offert par ses ressources océaniques dans le cadre de l'Initiative pour l'économie bleue afin de catalyser l'industrialisation et la transformation économique. Les possibilités offertes par l'Initiative pour l'économie bleue couvrent, entre autres, les secteurs suivants : la pêche, les transports, les loisirs, la sécurité maritime, les énergies renouvelables, l'exploration pétrolière et l'exploration minière. À cet effet :

- (i) Il importe d'intégrer l'Initiative pour l'économie bleue dans le développement des infrastructures nécessaires pour accélérer l'industrialisation et, en particulier, de réaliser des investissements dans le développement et la modernisation des ports et des corridors maritimes régionaux, ces investissements étant cruciaux pour rendre les réseaux de transport viables dans la mesure où ils constituent des catalyseurs essentiels pour la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales.
- (ii) Les ressources océaniques doivent également être exploitées de manière durable afin de minimiser l'impact négatif sur l'environnement.
- (iii) Le développement durable et la croissance des richesses tirées de l'océan doivent être soutenus par des cadres cohérents de planification, de politique et de réglementation.

3.11 Scénarios et calendriers de croissance

La Stratégie pour l'industrialisation doit être placée dans le cadre d'une perspective « générationnelle » couvrant les années 2015-2063. Durant cette période, les économies de la SADC surmonteront les contraintes faisant obstacle à leur développement et traverseront progressivement des stades de croissance, passant d'un stade de croissance tirée par les facteurs et, par la suite, par l'investissement et par l'efficacité pour emprunter, à terme, une trajectoire de croissance axée sur la connaissance, l'innovation et la

sophistication des affaires. La région de la SADC sera ainsi entièrement transformée et deviendra un acteur important dans le paysage continental et mondial.

Vu les conditions initiales limitant le développement de la SADC, en particulier dans le domaine de la production et de la productivité des facteurs ainsi que les faibles rangs occupés par ses membres dans les classements de la compétitivité, la perspective générationnelle, qui court de 2015 à 2063, constitue un instrument apte à aider les pays à atteindre leurs objectifs à long terme de développement et la convergence régionale. L'objectif principal de ces scénarios est de faire en sorte que les pays de la SADC montent en gamme en passant d'un stade de développement tiré par les facteurs à celui d'un développement tiré par l'investissement pour atteindre, à terme, une étape de développement élevé fondé sur l'innovation conformément aux étapes de compétitivité. En conséquence, trois scénarios de croissance en cascade sont donnés dans l'ordre.

1. Phase I : Années 2015-2020.

2. Phase II : Années 2021-2050.

3. Phase III : Années 2051-2063.

La première phase couvre la période restante du RISDP jusqu'en 2020. La deuxième phase, qui couvre 30 ans, constitue une période de développement marquée par les grands travaux et l'établissement d'une forte dynamique pour la compétitivité. La troisième phase finale, couvrant 13 années, consiste à préparer la convergence avec le programme à long terme Agenda 2063 de l'Union africaine pour atteindre la phase du pays pleinement développé.

Phase I : Années 2015-2020

Cette phase, qui coïncide avec la mise en œuvre du RISDP révisé (2015-2020), devra consister en des travaux de consolidation et de réalisation du programme restant et en la fixation de bases solides pour le développement à long terme. Les instruments cibles et les moteurs principaux de la phase devront comporter les éléments suivants :

- (i) une stratégie de croissance, fondée sur la transformation de la base de production et sur l'équité sociale ;
- (ii) le redoublement et le ciblage des efforts en vue d'améliorer la qualité du capital humain et de la productivité de la main d'œuvre ;
- (iv) l'approfondissement de l'intégration et de la coopération régionale ;
- (iv) l'articulation d'une Vision de la SADC 2020-2050 Nouvelle génération, fondée sur la compétitivité de pointe et le développement économique auto-entretenu.

Durant cette phase, les pays de la SADC devront cibler la réalisation d'une croissance du revenu par habitant d'environ 6 p. cent par an afin d'atteindre les 2 000 USD qui constituent la tranche du revenu inférieur de la phase de croissance tirée par les facteurs.

Phase II : Années 2021-2050.

Le scénario de la phase II doit être élaboré comme un continuum pour la Phase I. Durant cette période, au lieu d'être tirée par les facteurs, l'économie sera tirée par l'efficacité. Il faudra se concentrer sur la diversification, sur la productivité des facteurs et des secteurs, et sur la compétitivité dans le cadre d'un partenariat étroit entre le gouvernement et le secteur privé, national et étranger. Pour réaliser la cible d'un PIB par habitant de 9 000 USD en 2050, il faudra viser un taux de croissance par habitant de 8 p. cent par an à compter de 2020.

Phase III : Années 2051-2063

Durant cette phase, l'économie doit continuer à se transformer, sa force reposant sur des niveaux élevés d'innovation et de sophistication des affaires. Pour parvenir à ce stade, le PIB par habitant devra passer de 9 000 USD en 2050 à 17 000 USD à l'horizon 2063, ce qui implique une croissance de revenu annuel d'environ 5 p. cent. Ces résultats nécessiteront que l'on entreprenne ce qui suit : accorder une attention accrue aux connaissances de pointe, investir dans ce domaine, développer les compétences uniques, encourager l'innovation, soutenir les entreprises compétitives et consolider la culture entrepreneuriale.

Les trois phases peuvent convenablement être intégrées dans une série de plans à moyen terme en étant placés dans un schéma en cascade dans un ensemble cohérent.

3.12 Planification des investissements

La planification à long terme de l'investissement pour soutenir les trois phases doit prendre en considération les nécessités suivantes :

- (i) La mise en œuvre de la Stratégie relève principalement de la responsabilité de chaque État membre.
- (ii) Le développement des réseaux d'infrastructures régionaux (routes, chemins de fer, institutions de recherche, etc.) est une responsabilité partagée.
- (iii) Le développement des chaînes de valeur régionales (CVR) et des pôles industriels relèvent de la responsabilité commune des gouvernements et du secteur privé, soutenus par les banques nationales et régionales.
- (iv) Les projets seront classés par ordre de priorité en fonction de leur importance stratégique nationale et/ou régionale (par exemple, la valorisation des minéraux), leur interdépendance régionale (par exemple, ceux basés sur leurs contributions à l'économie régionale tels que le secteur manufacturier, l'agriculture et la construction), la valeur ajoutée et le potentiel de création d'emplois.
- (v) Il faudra convenir d'une formule de partage des coûts (y compris des risques) et des rendements.
- (vi) Les zones en retard devront bénéficier d'une attention particulière.

3.13 Mobilisation des ressources financières pour la Stratégie pour l'industrialisation

Dans une économie régionale de rattrapage, les États membres doivent accroître autant l'épargne que l'investissement en tant que pourcentage du PIB jusqu'aux niveaux atteints par les pays asiatiques utilisés pour la comparaison. Il n'y aura pas de révolution industrielle de la SADC faute de réaliser des investissements sensiblement plus élevés dans les infrastructures, la modernisation et la diversification du capital-actions et la fourniture des compétences de haute technologie nécessaires dans l'industrie moderne.

Les niveaux d'épargne et d'investissement existants dans la région de la SADC sont bien en deçà de ce qui sera nécessaire pour conduire la transformation structurelle, la diversification économique et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de l'état actuel et futur probable de l'économie mondiale probable, les pays de la SADC ne peuvent se permettre de compter sur l'épargne étrangère pour combler les déficits de l'épargne intérieure.

Dans une économie régionale de rattrapage, des niveaux d'investissement de 30 p. cent du PIB seront nécessaires dans la région. Or, ces niveaux ne sauraient être atteints sans l'augmentation de l'épargne nationale. Les États membres doivent chercher à augmenter leurs taux d'épargne et d'investissement pour qu'ils atteignent les niveaux affichés par les pays comparateurs. Dans cette optique, les gouvernements doivent donc élargir la gamme des politiques favorables à l'épargne, créer, le cas échéant, des fonds souverains de richesse pour combler l'écart de l'épargne, cibler des investissements étrangers directs (IED) de qualité, et attirer les remises de fonds et le financement des partenaires internationaux au développement.

Les ressources nécessaires pourraient être mobilisées auprès de sources tant internes qu'externes:

A. Sources nationales

Il serait possible de mobiliser huit principales sources nationales :

- a) le système fiscal intérieur : la taxation ;
- b) le secteur financier ;
- c) les marchés de capitaux ;
- d) les fonds de placement privés ;
- e) les partenariats public-privé ;
- f) les Fonds de développement de la SADC ;
- g) les fonds souverains de richesse ;
- h) les envois de fonds.
- (i) les épargnes institutionnelles, notamment les fonds de retraite.

Exploiter le potentiel de ces sources nécessitera l'engagement de réformes approfondies du secteur financier et la mise en place de mécanismes innovants et de cadres efficaces propres à maximiser et à maintenir le niveau élevé de ressources nécessaires à l'industrialisation.

Les Fonds souverains de richesse ont un rôle à jouer dans les économies riches en ressources pour s'assurer que les rentes des minéraux, du pétrole et du gaz ne sont pas rapatriés ou dépensés au niveau national via la consommation, mais sont mobilisés et utilisés pour financer les investissements dans les infrastructures, le développement des compétences et dans les projets industriels.

- (i) Il importe de renforcer et d'approfondir les réformes financières et monétaires existantes en mettant davantage l'accent sur le financement du développement industriel, notamment en permettant aux PME d'y avoir un meilleur accès.
- (ii) Il importe de consolider les marchés des capitaux en s'attachant spécifiquement à fournir à moyen et long terme les ressources dont a besoin l'industrie et en utilisant les mécanismes de financement innovants et l'épargne institutionnelle, telle que les fonds de retraite.
- (iii) Les marchés boursiers doivent accroître le nombre de sociétés cotées en assouplissant les règles d'accès pour les entreprises de taille moyenne et en élargissant le champ de leurs nouvelles opérations de levée de capitaux.

- (iv) Il faut encourager le resserrement des liens entre les Bourses de la SADC par l'objectif à moyen terme de création d'une bourse régionale.
- (v) Il faut encourager les sociétés de placement privés et leur permettre d'étendre leurs portefeuilles d'investissement en investissant dans des domaines tels que les PME et les entreprises agro-alimentaires.
- (vi) Il faut développer des cadres pour les envois de fonds en les assortissant de mécanismes de transfert et d'incitation claires afin de favoriser une mobilisation importante de l'épargne de la diaspora.
- (vii) Les partenariats public-privé, y compris la participation étrangère, pourraient être utilisés pour exploiter de manière sensible la mise en œuvre des projets majeurs d'infrastructures et d'industrialisation.
- (viii) Les États de la SADC riches en ressources pourraient utiliser les fonds souverains de richesse afin de permettre à leurs économies de se diversifier vers le secteur manufacturier et celui des services par le biais du transfert de ressources destinées auparavant aux industries destructrices de ressources, ce qui réduira ainsi la dépendance à long terme aux financements étrangers.
- (ix) Un Fonds de développement régional bien doté de ressources est un prérequis pour l'accélération de l'industrialisation régionale. Le Fonds de développement de la SADC prévu devra être opérationnalisé d'urgence comme une banque de développement régionale dotée de la capacité d'attirer le financement international.

B. Ressources externes

Les ressources nationales peuvent être complétées significativement par un financement externe.

- (i) L'aide étrangère, y compris l'assistance technique, doit viser avant tout à donner priorité à l'industrialisation et à soutenir de façon générale les priorités régionales.
- (ii) Afin d'assurer l'efficacité et la responsabilité, les donateurs doivent autant que les bénéficiaires suivre et évaluer étroitement l'assistance étrangère.
- (iii) L'IED joue un rôle crucial dans le transfert de technologies et le développement des chaînes de valeur régionales et mondiales. Pour augmenter l'IED, les pays de la SADC doivent améliorer sensiblement leur environnement d'affaires et rendre ainsi l'espace régional plus attrayant pour les investisseurs étrangers.
- (iv) Les impératifs de compétitivité dictent que les pays doivent être très sélectifs en ce qui concerne les capitaux.
- (v) L'IED intra-SADC joue déjà un rôle important dans le financement des projets transfrontaliers. Il faut simplifier les contrôles des capitaux au niveau national afin de donner un élan à ces opérations et d'assurer le rapatriement des intérêts, des dividendes et des capitaux.

4. COORDINATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

A. Coordination et liens

Il sera nécessaire que les États membres qui seront chargés de la mise en œuvre de la plupart des recommandations coordonnent étroitement les nombreuses activités implicites dans la présente Stratégie. Le Secrétariat de la SADC aura également un rôle clé à remplir dans la coordination des projets et programmes.

Une Feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation est décrite ci-dessous. Alors que la Feuille de route décrit les principaux domaines d'intervention et d'action conformément à l'orientation stratégique de la Stratégie pour l'industrialisation, les États membres élaboreront, avec l'appui du Secrétariat, un plan d'action détaillé et chiffré.

B. Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre de la Stratégie pour l'industrialisation dans le contexte de l'intégration régionale et la compétitivité de la région doit être perçue comme un défi majeur à relever par les gouvernements et les citoyens de la région de la SADC et leurs partenaires au développement. La Stratégie doit être mise en œuvre en tant que système progressif de développement et de transformation. L'efficacité et la rapidité avec lesquelles les objectifs seront atteints dépendront naturellement de la qualité des efforts déployés. Il faudra évaluer et suivre régulièrement dans leur intégralité les volets, les facteurs propices et les éléments pilotes de la Stratégie et soumettre des rapports réguliers sur eux.

C. Rôle du Secrétariat de la SADC

Donner priorité à l'industrialisation dans la SADC implique que le Secrétariat remplira rôle plus important sur le plan de la coordination et de l'harmonisation des initiatives de politique industrielle.

Actuellement, le développement industriel dans la SADC est l'une des responsabilités de la Direction du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement du Secrétariat. Comme l'industrialisation a été élevée au rang de priorité dans le programme d'action de la SADC, il est nécessaire d'en tenir compte dans la structure administrative.

En conséquence, il est recommandé que la capacité du Secrétariat soit renforcée dans le cadre de la révision de la structure organisationnelle qui sera entreprise dans le but d'aligner cette dernière sur le RISDP.

La SADC a besoin de se faire entendre en publiant des rapports sur les recherches et les politiques, semblables à la revue *Asian Economic Integration Monitor* publiée par la Banque asiatique de développement. Une telle publication est de nature à rehausser le profil de la SADC au niveau mondial comme au niveau régional, ce qui lui permettra d'informer les citoyens, les entreprises, les marchés et les gouvernements des progrès accomplis en matière d'intégration régionale dans la SADC.

5. CONCLUSIONS

La Stratégie de la SADC pour l'industrialisation a été formulée comme un projet à long terme de transformation économique et sociétale. Les trois phases envisagées couvrant la période 2015-2063 correspondent aux principaux cadres de la vision de la SADC et, finalement, de celle d'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les buts et les objectifs associés traversent toutes les phases bien que les interventions et l'accent de la politique soient adaptés afin de pouvoir répondre aux problèmes qui surgiraient au fil du temps. Tout au long, les défis du développement industriel rapide et à grande échelle sont traités dans le contexte de la hausse de la compétitivité et de l'approfondissement de l'intégration régionale. Cette interdépendance permettra aux pays de la SADC de combler leurs retards et d'obtenir des récompenses de plus en plus élevées en termes de revenu, d'emploi et de bien-être social sur un plan général.

FEUILLE DE ROUTE



FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIALISATION

La Feuille de route présente les domaines saillants d'intervention, les contenus, les objectifs, les résultats, les responsabilités des principaux acteurs (États membres, gouvernements, secteur privé, partenaires au développement) et les sources de financement dans le cadre d'une stratégie de développement industriel à mettre en œuvre au cours de la période allant de 2015 à 2063 afin de permettre aux États membres de la SADC d'être totalement développés et, à terme, de s'aligner sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Élaborée comme un continuum, la Stratégie est construite autour de scénarios de croissance en cascade devant permettre aux États membres de la SADC de partir de l'état d'une économie fondée sur les facteurs pour progresser vers une économie tirée par les investissements et, par la suite, vers une étape de développement caractérisée par l'innovation qui est associée aux pays développés actuels. Ainsi, les États membres de la SADC pourront jouir du statut bien mérité d'économie entièrement transformée, affichant des configurations économiques, des niveaux internationaux de compétitivité, des taux élevés d'emploi et de niveaux élevés des revenus.

La Phase I couvre la période restante du RISDP (2015 à 2020) et constitue une période active consistant à accorder une attention particulière à la Priorité A et aux composantes connexes de la Priorité B de la Stratégie pour l'industrialisation, relatives aux infrastructures et aux services d'appui, à l'initiation ou à la poursuite des interventions menées en vue de renforcer l'intégration et la compétitivité. En outre, il sera nécessaire de cibler la réalisation d'un taux de croissance annuel du PIB par habitant d'environ 6 p. cent.

La Phase II, qui couvre la période allant de 2021 à 2050, sera témoin de la transformation des économies de la SADC, celles-ci étant désormais tirées non pas par les facteurs mais davantage par les investissements et l'efficacité. Elle constituera ainsi une période de grands travaux. L'accent sera mis particulièrement sur la diversification et sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. La région doit viser à augmenter le PIB par habitant à environ 8 p. cent par an afin de faire en sorte que les pays convergent vers le statut de pays à revenu intermédiaire inférieur.

Lors de la Phase III, finale, (2051-2063), les économies de la SADC progresseront vers l'étape durant laquelle elles sont tirées par l'innovation et se caractériseront par l'utilisation des technologies de pointe et la sophistication des activités d'affaires. Il faudra augmenter annuellement le PIB d'environ 5 p. cent en vue d'atteindre la catégorie des pays à revenu moyen inférieur jusqu'en 2063.

Dans la Feuille de route, les interventions couvrent la période allant de 2015 à 2063, elles sont exposées dans le cadre de perspectives à moyen et à long terme et organisées conformément à l'orientation stratégique de trois principaux piliers stratégiques suivants :

1. Industrialisation
2. Compétitivité
3. Intégration régionale

Il est entendu que les différents domaines d'intervention de la Feuille de route concernent des périodes de gestation différentes. Il est également entendu qu'il y aura des changements structurels dans le même domaine d'intervention au fur et à mesure que les économies passent d'un stade de développement à l'autre. La Stratégie et la Feuille de route sont articulées de façon à prendre en compte ces changements transformationnels de manière cohérente à l'échelle nationale et régionale. L'importance totale des interventions progressives est d'assurer la cohérence et l'efficacité des ressources qui y sont déployées.

La Feuille de route couvre autant la Priorité A que certains éléments de soutien de la Priorité B du RISDP qui revêtent de l'importance pour l'industrialisation. La Feuille de route revisite les calendriers pour la mise en œuvre de la Priorité A, elle apporte la confirmation des dates proposées ou proposent de nouvelles dates. La mise en œuvre de certaines interventions est continue, allant au-delà de 2020.

La Feuille de route est à remplir par les Etats membres et le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
1.	Industrialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité • Diversification limitée • Facteurs limitant les intrants • Chaînes de valeur régionales et mondiales limitées • Infrastructures de soutien limitées • Capacités juridiques et institutionnelles limitées pour formuler les droits de propriété intellectuelle (DPI), les mettre en œuvre et les faire respecter. • Conformité limitée aux principes et pratiques internationaux concernant l'environnement. • Implication limitée des femmes aux chaînes de valeur nationales et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser de manière intensive l'industrie et les structures de soutien • Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources (ex. : énergie, eau, matières premières). • Développer des technologies, les acquérir et les diffuser • Mettre à niveau les capacités en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de recherche • Perfectionner les compétences. • Procéder à des réformes institutionnelles • Élaborer des politiques macroéconomiques en faveur du développement industriel • Effectuer des investissements sélectifs et ciblés • Renforcer les infrastructures des services. • Renforcer les capacités juridiques et 	<ul style="list-style-type: none"> • Rehausser la compétitivité industrielle de la SADC et son efficacité en matière d'utilisation des ressources. • Diversifier la base industrielle de la SADC. • Utiliser les DPI pour encourager la R&D, l'innovation et la mise au point de nouveaux produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des programmes nationaux détaillés. • Élaborer des programmes régionaux détaillés. • Partenariats (public, privé, étranger). • Programmes industriels nationaux et régionaux détaillés et sensibles au genre. • Systèmes nationaux d'innovation - identifier les moyens d'autonomiser les femmes dans le secteur de l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les capacités industrielles. • Accroître des investissements • Favoriser l'interdépendance régionale • Créer des chaînes de valeur régionales • Intégration dans les chaînes mondiales de valeur • Développer des infrastructures de soutien (physiques et de services) qui sont résilientes au changement climatique. • Promouvoir la R&D, l'innovation, la mise au point de nouveaux produits et l'ajout de la valeur. • Promouvoir la réutilisation, le recyclage et la minimisation des déchets. • Intégrer la dimension du genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies nationales compatibles d'industrialisation sont élaborées. • Le degré de préparation technologique est amélioré. • La main d'œuvre qualifiée pour les industries est augmentée. • La performance industrielle est améliorée • La performance des institutions soutenant l'industrie est améliorée. • Les investissements dans le secteur de l'industrie sont augmentés. • L'environnement macro-économique favorable et durable est amélioré. • De nouveaux produits sont mis 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États membres possédant des stratégies d'industrialisation nationales et compatibles. • Degré de préparation dans le domaine des technologies. • Nombre d'employés qualifiés dans le secteur de l'industrie. • Taux de croissance de la production des entreprises. • Niveaux de performance institutionnelle • Niveaux des investissements dans l'industrie • Niveaux du PIB, de l'emploi et de l'investissement étranger direct (IED) etc. • Part de l'industrie dans le PIB. • Nombre de 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Secteur privé. • Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Partenaires au développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			<p>institutionnelles à formuler et mettre en œuvre les DPI, et les faire respecter.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les capacités productives existantes dans les secteurs prioritaires. • Entreprendre la cartographie des chaînes de valeur. • Engager le dialogue avec le secteur privé et les institutions de financement du développement. • Identifier les problèmes spécifiques affectant la viabilité des chaînes de valeur régionales. • Identifier les questions « intérieures ». • Identifier les infrastructures nécessaires pour assurer la viabilité des chaînes de valeur régionales et utiliser le RIDMP pour répondre à ces besoins. • Fournir des appuis intermédiaires et le renforcement des capacités à l'égard des femmes opérant dans les industries, les PME (agriculture et mines) • Développer les compétences des femmes œuvrant dans les entreprises en matière des TIC. 			<p>dans la création des chaînes de valeur régionales.</p>	<p>au point.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources sont utilisées avec plus d'efficacité. • La participation des femmes qualifiées employées dans l'industrie est augmentée. 	<p>secteurs diversifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des produits novateurs mis au point. • Lignes directrices pour promouvoir l'efficacité et la production propre. • Réalisation de la parité entre les sexes parmi les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés employés dans les secteurs industriels des États membres. 		

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			<ul style="list-style-type: none"> Cibler les investissements en faveur de l'éducation des femmes dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) 							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
2.	Cadre directeur pour le développement industriel (IDPF)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de coordination du secteur industriel. Infrastructures industrielles inadéquates et sensibles au climat. Capacités humaines limitées et utilisation limitée des technologies. Négligence envers les PME, en particulier envers la participation des femmes aux affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'interdépendance sectorielle. Élargir la portée du soutien industriel en incluant les PME, en particulier les entreprises féminines. Améliorer la qualité des produits et des services pour renforcer leur compétitivité en promouvant l'efficacité de l'utilisation des ressources. Date de début : 2016 Suite 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coopération, les liens en amont et en aval entre les différents secteurs industriels. Développer une base industrielle diversifiée, équitable, innovante et compétitive à l'échelle mondiale. Renforcer les moyens des femmes et des jeunes pour qu'ils développent leurs entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (UIMP) Programmes de développement des infrastructures. Amélioration de la qualité du processus et du produit. Programmes spécifiques ciblant les besoins des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques industrielles alignées sur l'IDPF et sont mises en œuvre. La capacité industrielle pour la valeur ajoutée et la valorisation est améliorée. Le commerce, la création d'emplois et les revenus en devises étrangères augmentent. La coopération industrielle est renforcée. La prise en compte du genre dans les politiques industrielles nationales est alignée sur le Protocole de la SADC sur le genre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États membres alignant leurs politiques nationales sur l'IDPF et les mettant en œuvre. Amélioration de la performance industrielle de la région. Contribution de l'industrie au PIB. Niveau des recettes en devises étrangères. Accroissement de la compétitivité, y compris celle des entreprises gérées par les femmes. Nombre d'accords de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Sources de financement innovantes. Financement par émission d'actions.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
3.	Sous-secteur/ Programmes/ Projets Agro-transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité • Faible valeur ajoutée • Infrastructures nationales inadéquates pour soutenir l'agriculture, d'où la faible pénétration des marchés régionaux. • Systèmes détaillants de soutien aux fermiers. • Mauvaise gestion des ressources naturelles. • Mauvaise gestion de l'utilisation des terres. • Contrôle insuffisant de la qualité. • Accès limité aux intrants améliorés (biotechnologies, engrais). • Dégradation du sol. • Faiblesse des liens avec les industries. • Impacts dévastateurs de la variabilité et du changement climatique. • Disparités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources dans l'agriculture et le secteur manufacturier sur toute la chaîne de la valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des technologies de pointe. • Promouvoir une recherche agricole poussée qui renforce la résilience et l'adaptation au changement climatique. • Améliorer les infrastructures nationales pour soutenir l'agriculture et faciliter la commercialisation. • Commercialiser l'agriculture. • Promouvoir les pôles agro-industriels. • Promouvoir l'agro-industrie. • Faciliter l'accès aux finances, en particulier pour les femmes opérant des petites entreprises et les jeunes fermiers. • Soutenir les petits exploitants pour qu'ils créent davantage d'emplois de qualité. • Promouvoir les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformer le secteur agricole. • Améliorer les infrastructures du marché agricole. • Former une masse critique d'exploitants agricoles. • Faire de l'agriculture une activité viable dans le pays. • Instaurer un environnement et des conditions propices de travail pour l'agriculture. • Promouvoir la recherche sur les intrants agricoles qui sont résilients face au climat. • Rectifier les inégalités des sexes et renforcer les moyens économiques des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie. • Fournir aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP). • Projets nationaux sensibles au genre. • Programmes ciblés tels que les services de vulgarisation et de formation, destinés aux jeunes fermiers, aux femmes, et aux jeunes dans l'agro-industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser l'agriculture • Promouvoir l'établissement des liens en amont et en aval • Commercialiser l'agriculture • Promouvoir la minimisation et la réutilisation des déchets et leur recyclage dans l'agriculture. • Promouvoir l'utilisation durable des terres et la sécurité de la propriété foncière. • Promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès aux ressources. • Promouvoir les intérêts des femmes et des jeunes et éliminer les contraintes qui les empêchent de participer efficacement aux entreprises d'agro-transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La performance agricole est améliorée • Les agro-industries sont plus résilientes face au climat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux de performance agricole • Nombre d'emplois hautement qualifiés créés. • Nombre d'industries agro-alimentaires. • Accroissement de femmes qui possèdent des entreprises dans le secteur de l'agro-transformation. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Partenaires au développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
4.	Chaînes de valeur régionales.	<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance du commerce intra-africain de produits agricoles à valeur ajoutée L'application inadéquate des normes de qualité. Données inadéquates sur l'agriculture. Absence de droits fonciers. Difficultés d'accès aux capitaux et aux technologies. 	<p>dans l'agro-industrie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des coopératives afin d'accroître les possibilités des femmes et des jeunes dans l'agro-transformation. Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production afin d'accroître leur participation effective à l'agro-transformation. Ouvrir l'accès aux marchés pour les femmes et les jeunes fermiers. <p>Dates de début : 2015</p> <p>Suite</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les infrastructures du marché. Améliorer l'accès aux intrants et aux engrais. Améliorer les flux d'informations. Analyser les chaînes de valeur. Fournir les infrastructures pour la manutention post-récoltes. Développer des instruments de collecte de données. Accroître la participation des femmes dans tous 	<p>femmes et aux jeunes éléments nécessaires pour qu'ils participent effectivement aux chaînes de valeur agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Programme de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP) Programmes et projets nationaux Programmes nationaux ciblant les femmes dans les communautés rurales au-dessus des moyens de subsistance agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des chaînes de valeur agricole ayant des retombées positives directes et indirectes en termes de revenus, d'emplois et d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le commerce intra-Africain des produits agricoles à valeur ajoutée est amélioré. La gamme de produits agricoles est élargie. La contribution des chaînes de valeur agricole à l'économie est élargie. La participation des femmes aux chaînes de valeur est intensifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volume des échanges commerciaux intra-africains de produits agricoles à valeur ajoutée Le nombre de produits agroindustriels Accroissement de la part des femmes dans le commerce intra-SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé. Secrétariat de la SADC. Agences internationales. Système de l'ONU. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Investissements des sociétés. Partenaire s au développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			<p>les secteurs le long des chaînes de valeur agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relever la condition des femmes en les faisant passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. <ul style="list-style-type: none"> • Dates de début : 2015 • Suite 	<p>jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire les infrastructures de marché et les adapter pour qu'elles répondent aux besoins des femmes et des jeunes. 						

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
5.	Enrichissement des minéraux et ajout de la valeur.	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences insuffisantes. • Besoins de financement en amont limités. • Infrastructures limitées. • Fourniture inadéquate et non fiable et coût élevé de l'énergie. • Absence d'accords avec les sociétés minières • Durabilité environnementale • Obsolescence technologique • Utilisation sous-optimale des actifs existants. • Dispositions réglementaires inadéquates sur l'enrichissement des minéraux. • Données inadéquates ou absence de données sur les gisements, la qualité et la taille des ressources minérales métalliques et non métalliques. • Utilisation inefficace des ressources (eau et énergie). • Coûts élevés des intrants. • Intégration du sous-secteur artisanale et à petite échelle (ASM) dans la chaîne formelle de la valeur des mines. • Surmonter les contraintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le profil du secteur des minéraux. • Faire le point des études de faisabilité existantes dans le secteur des minéraux et entreprendre de nouvelles études ou les actualiser. • Promouvoir et soutenir les femmes et les jeunes dans le secteur des mines. • Fournir des services de formation des compétences et d'incubation. • Donner priorité à l'enrichissement des minéraux et à l'ajout de la valeur. • Développer des pôles industriels. • Prêter un appui aux PME minières. • Améliorer l'accès aux financements. • S'attaquer aux questions environnementales touchant aux mines et aux industries extractives (pétrole, gaz). • Promouvoir l'acquisition de technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer davantage de valeur ajoutée ou d'enrichissement dans le secteur des mines. • Créer des emplois. • Élargir les liens mutuels économiques. • Accroître les avantages comparatifs. • Accroître les recettes en devises étrangères. • Promouvoir la durabilité de l'environnement. • Employer et engager une proportion plus grande de femmes et de jeunes dans le secteur des minéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • IUMP. • Programmes et projets nationaux • Activités visant à établir et à renforcer les Centres d'excellence en minéralogie • Centres d'excellence, programmes centrés sur la formation, la promotion de la vulgarisation, les services d'extraction et l'enrichissement des minéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'exploitation intensive et extensive des ressources minérales • Améliorer l'efficacité pour réduire au minimum les coûts de production. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre des produits miniers à valeur ajoutée est augmenté. • Les recettes en devises étrangères augmentées Les niveaux d'emploi ont augmenté • Les liens sectoriels sont renforcés. • Les niveaux d'emploi et de recrutement des femmes et des hommes dans le secteur ont augmenté. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des produits miniers à valeur ajoutée. Le niveau de recettes en devises étrangères provenant des produits miniers • Le nombre d'employés Nombre des parties prenantes participant aux liens en amont et en aval. • Performances enregistrées par l'industrie en matière d'environnement • Nombre de miniers ASM enregistrés, en particulier les femmes et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Secteur privé. • Sociétés minières • Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Sociétés minières IFD. Partenaires au développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
		<p>cruciales qui limitent la contribution directe des femmes à la chaîne de valeur de l'ASM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre limité de structures de soutien aux femmes opérant dans le secteur ASM pour qu'elles s'impliquent dans les différents volets de la chaîne de la valeur. 	<p>respectueuses de l'environnement et l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le point des actifs existants et optimiser leur utilisation. • Préparer le cadre réglementaire pour l'enrichissement des minéraux. • Renforcer la capacité des départements d'enquête géologique dans les États membres pour qu'ils puissent mener des enquêtes intensives et extensives sur la disponibilité et le potentiel des minéraux de la région. • Identifier les chaînes de valeur et dresser leurs profils. • Promouvoir les investissements ciblés dans toute la région. • S'assurer des marchés pour les marchandises à valeur ajoutée et enrichis et les élargir. • Promouvoir la collaboration entre les institutions s'occupant du renforcement des compétences dans la région. • Promouvoir la R&D dans le secteur des minéraux. • Développer et promouvoir l'initiative 							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Indicateurs de Responsables	Financement
			<p>de la SADC concernant les matières premières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les dimensions du genre dans le secteur minier formel et les chaînes de valeur dans les ASM. • S'attaquer aux contraintes sectorielles. • Encourager l'enrichissement des minéraux au niveau des petites entreprises minières (SSM) pour les marchés locaux. • Promouvoir la participation des femmes et des jeunes au secteur ASM, en particulier en aval des chaînes de valeur. • Formaliser les activités minières artisanales et les insérer davantage dans les chaînes de valeur. • Renforcer la collaboration entre les grandes entreprises minières et les ASM. <p>• Dates de début : 2015</p> <p>• Suite</p>							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
6.	Production pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance des normes de qualité La gamme limitée des produits pharmaceutiques La faiblesse du cadre réglementaire La pénurie de la capacité de recherche L'insuffisance des compétences spécialisées Insuffisance des liens en amont Absence de marge d'action pour la fabrication des produits pharmaceutiques en raison des restrictions imposées par les droits de propriété intellectuelle (DPI). Absence de réglementation régissant l'élimination des médicaments et des déchets Nombre limité de femmes impliquées dans les sciences. 	<ul style="list-style-type: none"> Accorder la priorité au sous-secteur pharmaceutique Entreprendre des études de faisabilité sur l'industrie pharmaceutique (aux niveaux national et régional). Développer les chaînes de valeur régionales Mettre en place des systèmes solides d'accréditation et de contrôle de la qualité. Promouvoir la recherche et le développement (y compris l'utilisation de matériaux locaux). Promouvoir la production des équipements médicaux. Exploiter les flexibilités offertes par l'Accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC) pour produire des médicaments essentiels génériques. Promouvoir l'éducation scientifique parmi les femmes et rehausser leurs compétences en 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'avantage concurrentiel. Fournir des produits médicaux de haute qualité. Renforcer les liens en amont et en aval. Créer une marque SADC pour les produits médicaux dans la région. S'attaquer au fardeau des maladies dans la région. Protéger les DPI. Améliorer les règlements pour l'élimination des médicaments périmés et des déchets Développer une force de travail solide, spécialisée et intégrée, destiné à fournir des produits médicaux de qualité élevée. 	<ul style="list-style-type: none"> IUMP. Infrastructures pour l'industrie pharmaceutique. Développement des compétences pour le secteur pharmaceutique. Fabrication des produits pharmaceutiques et des équipements connexes Programmes adaptés et intégrés de développement des compétences pour l'industrie pharmaceutique. 	<p>Faire de l'industrie pharmaceutique une priorité régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité des médicaments essentiels et des produits de santé est améliorée La gamme et la qualité des produits pharmaceutiques sont améliorées. La participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales est améliorée Davantage de femmes et participation de leur part sont incluses dans les chaînes de valeur nationales et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de médicaments essentiels et des produits de santé disponibles. Gamme des produits pharmaceutiques disponibles. Nombre des sociétés pharmaceutiques participant aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Accroissement du nombre des entreprises pharmaceutiques possédées par les femmes dans les chaînes de valeur régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. Sociétés pharmaceutiques Investisseurs régionaux et internationaux intéressés. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé. Secrétariat de la SADC. Partenaires au développement t.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
7.	Transformation des PME manufacturières.	<ul style="list-style-type: none"> Absence de formalité et de capacités techniques Mauvaise qualité des produits. Coût élevé du financement Absence de normalisation Innovation et alphabétisation technologique limitées Connaissances insuffisantes des processus de fabrication. Peu de relations entre les PME et les grandes entreprises. Absence de mécanismes réglementaires pour les artisans miniers à petite échelle. S'attaquer aux autres contraintes, c'-à-d., aux disparités entre les sexes dans l'accès aux ressources. 	<p>matière de pharmacie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dates de début : 2015 Fin: Suite <ul style="list-style-type: none"> Développer un cadre régional pour la promotion des PME. Promouvoir les liens entre les PME et les grandes entreprises. Aider les PME à acquérir des connaissances concernant les processus manufacturiers. Inclure dans le cadre régional pour les PME des volets sur le genre. Établir des institutions et des intermédiaires qui définissent les modalités et prêtent un appui aux femmes dans le secteur privé. Dates de début : 2015 Fin: Suite 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les cotisations réglementées des PME à la production industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> IUMP Programmes nationaux et régionaux cohérents permettant d'améliorer les compétences et les aptitudes aux chaînes de valeur régionales (RVCS) et mondiales (CVM) 	<ul style="list-style-type: none"> Rehausser les capacités des PME. 	<ul style="list-style-type: none"> La capacité des PME de fabriquer des produits et services à valeur ajoutée est améliorée. L'augmentation de la contribution des PME à la production industrielle est réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de biens et services produits par les PME. Taux de croissance de la production des PME. Contribution du secteur des PME au PIB. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Organismes d'affaires et chambres de commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Organismes d'affaires et chambres de commerce.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Financement
8.	Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP).	<ul style="list-style-type: none"> Contraintes financières Absence de capacité de mise en œuvre de l'IUMP. Mise en œuvre insuffisante de l'IUMP. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre les Programmes nationaux de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP). Renforcer les capacités à mettre en œuvre l'IUMP au niveau national. Faciliter la mise en œuvre de l'IUMP. Dates du début : 2015. Suite 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la mise en œuvre de l'IUMP. Améliorer la compétitivité et l'innovation de l'industrie. Promouvoir l'adaptation au climat et le renforcement de la résilience pour le secteur de l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Des Programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP) dans tous les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres devraient donner priorité à la mise en œuvre de l'IUMP. Réaliser la transformation substantielle des PME. Accroître la participation des PME dans les chaînes de valeur régionales. Promouvoir l'adaptation au changement climatique à travers les chaînes de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Les IUMP nationaux sont élaborés et mis en œuvre. Les mesures visant à renforcer l'efficacité de la productivité et la diversification améliorées sont convenues. La croissance des PME, l'augmentation d'emplois et des exportations sont réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre des IUMP nationaux élaborés et mis en œuvre. No. d'évaluations périodiques de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Investissements des sociétés. Investissements étranger direct. Partenaires du développement.
9.	Stratégie régionale de partenariat et de collaboration du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> Absence de participation s'appuyant sur une large base de développement industriel. Faiblesse des mécanismes de partenariat régional. Absence de partenariat et de collaboration parmi les opérateurs du secteur privé. Absence de dialogue public-privé (DPP). Insuffisance des institutions élargies permettant la collaboration avec le secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de politique pour le dialogue entre le secteur public et le secteur privé (PPD) aux niveaux national et régional. Développer un cadre stratégique pour les partenariats du secteur privé. Créer la capacité d'engagement entre le secteur public et le secteur privé. Établir des institutions et définir les modalités du 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le degré de collaboration du secteur privé. Améliorer les relations symbiotiques entre le secteur public et privé. Promouvoir le dialogue continu. Renforcer la compréhension des questions de genre dans le secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes ciblés visant à établir des partenariats nationaux et régionaux avec une large base. Des programmes ciblés visant à renforcer le dialogue et établir des institutions connexes. Des institutions ciblées de sensibilisation sur les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et faciliter la création de plateformes nationales et régionales pour les partenariats. Promouvoir le dialogue Instaurer la confiance. 	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de partenariats et de dialogue est développée. La plate-forme pour le dialogue public et le secteur privé est établie. Le dialogue effectif sur le développement industriel est promu. Les institutions et 	<ul style="list-style-type: none"> L'existence des accords de partenariat. Le nombre de partenariats. Le nombre de réunions DPP aux niveaux national et régional. Le nombre des partenariats concrets et mutuels. L'existence d'institutions et de 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Financement conjoint du secteur privé Partenaires du développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
		<ul style="list-style-type: none"> Diversité et fragmentation du secteur privé. Insuffisance des capacités de participer à des initiatives régionales. Les mécanismes institutionnels (publics et privés) ne sont pas sensibles au genre. 	<p>DPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de participation du secteur privé (y compris les PME) aux initiatives régionales. Créer des institutions et des intermédiaires qui définissent les modalités et fournissent un soutien pour les femmes et les jeunes dans le secteur privé. <p>• Dates du début : 2015. • Suite</p>		particuliers des femmes et des jeunes dans le secteur.		<p>les mécanismes DPP sont en place</p> <ul style="list-style-type: none"> La réactivité et la sensibilité des institutions aux besoins des femmes et des jeunes sont améliorées. 	<p>mécanismes pour le DPP</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de réunions Le nombre d'institutions qui répondent aux questions liées au genre et à la jeunesse. Le nombre de femmes et de jeunes participant dans le secteur privé. 		

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Financement
10.	La stratégie régionale sur la culture d'entreprise inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'implication des agents économiques dans le développement et les profits des entreprises La participation insuffisante des opérateurs économiques dans le développement de l'entreprise en particulier chez les femmes et les jeunes engagés dans le secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des incitations afin de promouvoir la culture d'entreprise inclusive Créer des incitations pour les femmes et les jeunes participant aux affaires. <p>• Dates du début : 2016. • Suite</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la répartition des revenus. Améliorer et rendre équitable la répartition des revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Des projets pilotes pour la promotion de la culture d'entreprise inclusive. 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner des domaines pour la réussite d'une culture d'entreprise inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> La Stratégie est développée et mise en œuvre. La participation inclusive dans les entreprises est améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> Document de stratégie Le nombre des groupes vulnérables participant dans les affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé; Partenaires du développement
11.	Les politiques et les stratégies permettant l'exploitation des possibilités qu'offre le développement industriel dans le cadre de coopération avec d'autres régions.	Insuffisance de la coopération intra et inter-régionale devant permettre l'exploitation des possibilités qu'offrent le développement.	<ul style="list-style-type: none"> Formuler ou examiner des accords régionaux et inter-régionaux en vue de faciliter l'exploitation des ressources et la promotion des entreprises. <p>• Dates du début : 2016. • Fin: 2017.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élargir la coopération économique régionale et inter-régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Les domaines à promouvoir sont choisis en mettant l'accent sur les protocoles de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des chaînes de valeur régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques et des stratégies qui prennent en considération d'autres protocoles et stratégies régionaux telles que le changement climatique, l'économie verte et l'économie bleue sont élaborées et mises en œuvre. La coopération avec d'autres régions dans le cadre de développement industriel est 	<ul style="list-style-type: none"> Documents politiques et stratégiques Le nombre d'initiatives industrielles avec d'autres régions. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Partenaires du développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
12.	Les Centres d'excellence et de spécialisation pour des secteurs prioritaires sélectionnés sont identifiés et renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> Faible appui basé sur les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et soutenir les centres existants. Établir de nouveaux centres d'excellence. Dates du début : 2015. Suite 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le renforcement des capacités et le développement des compétences ciblées. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de renforcement des institutions. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la technologie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les Centres régionaux industriels d'excellence et de spécialisation pour des secteurs prioritaires sont identifiés et renforcés. La recherche et le développement, la productivité et la production des produits novateurs sont améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> Un certain nombre de Centres d'excellence et de Centres de spécialisation sont identifiés ou renforcés ou créés. Le nombre des produits novateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Partenaires du développement.

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Financement
13.	Le modèle de législation et de réglementation pour l'enrichissement et l'ajout de la valeur des produits miniers au sein de la SADC.	<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance du cadre juridique et institutionnel pour l'enrichissement et l'ajout de valeur des minéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre juridique et institutionnel pour l'enrichissement et de l'ajout de valeur des minéraux pour la SADC. Dates du début : 2016. Fin: 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la valeur ajoutée des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Les programmes régionaux d'amélioration de l'enrichissement et de l'ajout de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le cadre juridique de la valeur ajoutée des produits miniers. 	<ul style="list-style-type: none"> Le modèle de loi et de cadre institutionnel est élaboré et mis en œuvre. L'application des instruments juridiques promouvant l'enrichissement et l'ajout de valeur est améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> L'existence du cadre juridique et institutionnel. Le nombre d'États membres mettant en œuvre le cadre juridique et institutionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Sociétés minières. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé.
14.	Un Protocole sur l'industrie développé et opérationnel.	<ul style="list-style-type: none"> Absence de diversification et de compétitivité. Absence de coordination du développement industriel. Insuffisance des capacités industrielles. Caractère inadéquat des principes de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre le Protocole sur l'industrie. Élaborer un protocole opérationnel qui est sensible au genre sur l'industrie. Dates du début : 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le niveau de développement industriel aux niveaux national et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de développement des capacités. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des préparations industrielles et technologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Protocole sur l'industrie est élaboré et mis en œuvre, en tenant compte des dispositions d'autres protocoles tels 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'États membres ayant adopté et mis en œuvre le Protocole. Le nombre d'États membres qui mettent en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
15.	La Stratégie tirant avantage du Plan directeur de développement des infrastructures (RIDMP) afin de catalyser le développement industriel est achevée.	<ul style="list-style-type: none"> environnementale Insuffisance des infrastructures régionales (routes, rails, communications, TIC, air, eau) causant à ce jour des coûts élevés dans la conduite des activités commerciales. Une utilisation non optimale des infrastructures existantes. Avantages limités obtenus par les PME locales au cours du développement de projets d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Fin: 2020. Formuler un programme régional élargi de développement des infrastructures. Élaborer des politiques en vue d'éliminer les obstacles non tarifaires (ONT) et d'améliorer le fonctionnement des corridors, des interconnexions électriques et des TIC. Améliorer l'utilisation des infrastructures existantes. Promouvoir les liens entre les PME locales et les grandes entreprises grâce à l'externalisation et les politiques d'approvisionnement, etc. Dates du début : 2015. Fin: 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le coût lié à la conduite des activités commerciales. Favoriser la participation des PME au développement de projets d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et renforcement des infrastructures régionales. Programmes de développement des fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une approche multimodale pour développer les infrastructures. Veiller à ce que les PME soient liées et bénéficient des projets d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> que ceux des ressources naturelles et de l'environnement. Un protocole sensible au genre sur l'industrie est élaboré et mis en œuvre. Une stratégie assortie d'une liste complète des éléments d'infrastructures est élaborée, en tenant compte d'autres stratégies régionales telles que le changement climatique, l'économie verte et bleue. La compétitivité des industries de la SADC est améliorée. Les PME sont habilitées et bénéficient de l'engagement dans le développement et la mise en œuvre des programmes d'infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> le protocole en tant que tel et la dimension du genre. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Financement
16.	Règles d'origine de la SADC.	<ul style="list-style-type: none"> Flux commerciaux et intrants industriels restreints. 	<ul style="list-style-type: none"> Aligner les règles d'origine sur les besoins des industries. Dates du début : 2015. Fin: 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la fourniture des produits intermédiaires. Générer des flux commerciaux plus grands. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des règles d'origine soutenant davantage les affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre plus flexibles les règles d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'origine sont plus assouplies. Le flux des intrants intermédiaires régionaux est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> Des règles d'origine souples. Le niveau du commerce intra-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
17.	La mise en œuvre du Protocole sur le commerce des services suivie annuellement.	<ul style="list-style-type: none"> La faiblesse des services engendre l'augmentation des coûts des transactions et limite le flux commercial et la création des chaînes de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer le développement des infrastructures des services. Libéraliser le commerce des services. Promouvoir la sensibilisation au rôle des services dans l'industrialisation. Dates du début : 2015. Suite 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'efficacité du commerce régional des services. 	<ul style="list-style-type: none"> Négociations sur six secteurs des services prioritaires. Négociations ultérieures visant à couvrir tous les secteurs de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Libéralisation des secteurs de services. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Protocole est mis en œuvre La productivité et la compétitivité ont augmentées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'États membres ayant ratifié et mis en œuvre le Protocole. Volume et valeur du commerce des services. Niveau de productivité et de compétitivité. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
18.	La capacité des États membres à élaborer et appliquer les politiques et législations en matière de concurrence.	<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisant des politiques et institutions en matière de la concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des politiques appropriées de concurrence. Mettre en place/renforcer les autorités nationales de concurrence Dates du début : 2015. Fin: 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'environnement commercial. 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques rigoureuses en matière de concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un environnement commercial favorable. 	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques de concurrence sont développées et appliquées par les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'États membres appliquant les politiques de la concurrence. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
19.	Mise en œuvre du Protocole commercial et de l'APE.	<ul style="list-style-type: none"> Une capacité insuffisante de mettre en œuvre le Protocole commerce et les APE. Alignement de la mise en œuvre des APE sur le 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des capacités visant à mettre en œuvre le Protocole commercial et l'APE. 	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser les avantages commerciaux de l'augmentation des opportunités de marché. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la Facilité liée au commerce (TRF). 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les évaluations analytiques des coûts et des avantages découlant des 	<ul style="list-style-type: none"> L'harmonie entre le programme d'intégration régionale et les APE est assurée. Le Protocole 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États membres qui mettent en œuvre le Protocole commercial et les accords de 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
		<ul style="list-style-type: none"> Protocole. Impact de la mise en œuvre du Protocole et de l'APE sur les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Dates du début : 2015. Fin: 2020. 			accords.	commercial et l'APE sont pleinement mis en œuvre.	partenariat économique (APE).		

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats /Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Financement
20.	Le pilier du développement industriel de la tripartite finalisé.	<ul style="list-style-type: none"> Alignement du Programme de développement industriel de la SADC sur le Pilier tripartite pour le développement industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres de la SADC participent activement aux négociations tripartites afin de veiller à ce que l'accord tripartite contribue à la réalisation des objectifs d'industrialisation de la SADC. Mieux éclairer et harmoniser les protocoles sur l'industrie- en particulier le protocole de la SADC sur le genre. Dates du début : 2015. Fin: 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les avantages des accords tripartites. Améliorer la coopération et les synergies sur l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Négociation du pilier de développement industriel de la tripartite. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité industrielle. Promouvoir la coopération et le développement des chaînes de valeur régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs industriels de la tripartite sont alignés. La coopération sur l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur régionales est renforcée. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'États membres participant au Pilier de développement industriel tripartite. Nombre de chaînes de valeur régionales développées. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. Communautés économiques régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
21.	Les instruments juridiques du Fonds de développement régional de la SADC mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> La faiblesse des mécanismes régionaux de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un Fonds de développement de la SADC. Dates du début : 2015. Fin: 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer les contraintes financières à long terme pesant sur l'industrialisation et l'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds de développement régional de la SADC. Fonds# de développement de la SADC: aussi un fonds spécialisé pour les femmes dans la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Décaler un consensus sur l'ampleur des opérations de mobilisation des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds de développement régional de la SADC est mis en œuvre (signé, ratifié et appliqué). 	<ul style="list-style-type: none"> Le Fonds de développement régional de la SADC fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Partenaires du développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
	Compétitivité									
22.	Amélioration de l'environnement micro-économique des sociétés et entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> Qualité inférieure des facteurs de production. Absence de normes. Difficultés d'accès aux capitaux. Insuffisance des informations relatives au marché. Manque de sophistication des produits et des marchés. Systèmes d'incitations insuffisants. Difficultés dans la formalisation des PME. Accès limité des femmes et des jeunes aux capitaux et aux marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des compétences. Améliorer les normes de qualité. Enlever les contraintes pesant sur les entreprises. Prendre des mesures incitatives spéciales afin d'alléger les coûts de production (cas de l'électricité). Créer un environnement macro-économique propice à l'industrie. Promouvoir l'interaction entre les institutions académiques et les industries. Supprimer les contraintes pesant sur les femmes dans les entreprises économiques. Offrir des incitations ciblées pour répondre aux besoins féminins dans l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compétitivité des entreprises nationales et régionales. Assurer une participation accrue aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. Veiller à une inclusion accrue des groupes vulnérables particulièrement des femmes dans les entreprises économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP) (national et régional). Politiques nationales sur l'industrie. Programmes de soutien au secteur privé. Développement et mobilité des compétences. Les politiques industrielles nationales doivent être sensibles au genre afin d'aborder la question de la participation féminine à la campagne d'industrialisation de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer considérablement la compétitivité aux niveaux national, régional et des entreprises. Améliorer considérablement la campagne globale de compétitivité aux niveaux national, régional et des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Un rang supérieur au classement des indices de compétitivité obtenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Classement sur les indices de compétitivité mondiale. Classement sur l'indice de conduite des affaires (<i>Doing Business Index</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secteur privé. Institutions supérieures d'enseignement et de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Fonds des entreprises destinés à la formation. Formations internationales.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
23.	Améliorer les capacités du secteur privé en matière de développement des stratégies, d'innovation, de gestion et d'utilisation des technologies.	<ul style="list-style-type: none"> Capacités limitées des entrepreneurs à concevoir et développer des entreprises concurrentielles. Compétences limitées en matière de planification stratégique et de commercialisation. Connaissance limitée des pratiques commerciales modernes. Capacités et engagement limités des femmes et des jeunes dans les entreprises. Compétences de gestion limitées des femmes et des jeunes dans les affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des mécanismes spécifiques de formation multidimensionnelle et d'accès à l'information. Avoir un accès équitable à l'information et renforcer les capacités féminines dans le domaine des TIC et de l'innovation pour les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la formalisation des PME dans le secteur manufacturier. Réduire les échecs des PME. Améliorer la productivité. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de renforcement des capacités des PME aux niveaux national et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des PME. Renforcer les capacités des PME, particulièrement des femmes et des groupes vulnérables dans les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités du secteur privé en matière de développement des stratégies, d'innovation, de gestion et d'utilisation des technologies sont améliorées. Les capacités des femmes et des jeunes sont améliorées afin qu'ils puissent participer pleinement au développement du secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse significative de l'apport des PME à la production manufacturière. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
24.	Compétences et mobilité des facteurs	<ul style="list-style-type: none"> Éventail insuffisant et limité de compétences industrielles. Restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. Des femmes non-qualifiées et qualifiées ayant des compétences hautement ou semi-spécialisées qui promeuvent l'inclusion dans les secteurs industriels productifs de l'économie. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la mise en œuvre du Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes. Entendre une évaluation des besoins en main-d'œuvre qualifiée. Développer les compétences à l'échelle régionale pour l'industrie. Établir un cadre régional d'accréditation. Évaluer les besoins de la main-d'œuvre qualifiée de même que la dimension du genre dans la participation de la main-d'œuvre et savoir quelles sont les contraintes majeures auxquelles font face les hommes et les femmes dans l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée. Dégager un consensus sur les normes et cadres de compétences afin de faciliter la mobilité des travailleurs. Les compétences, les normes et les cadres conçus doivent intégrer la dimension du genre dans le facteur de la mobilité en y ajoutant des quotas fixés pour encourager la participation des femmes à la campagne d'industrialisation de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de renforcement des capacités en faveur des PME. Développement des systèmes cohérents d'accréditation et d'autorisation. Programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences à l'égard des femmes dans les PME. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la main-d'œuvre qualifiée. Offrir des services de soutien et de vulgarisation afin de développer les compétences pour l'entrepreneuriat. 	<ul style="list-style-type: none"> La mobilité des compétences dans la région de la SADC est augmentée. Les besoins en compétences dans l'industrie sont identifiés. Les programmes de renforcement des capacités pour les PME sont élaborés et mis en œuvre. Un cadre régional d'accréditation est élaboré. Les programmes de renforcement des capacités visent à remédier aux contraintes pesant sur la participation féminine dans le secteur sont développés et mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes qualifiées circulant librement dans la région de la SADC. Pénuries de compétences. Programme de renforcement des capacités. Nombre d'États membres disposant d'un programme de renforcement des capacités. Nombre de la population active certifié. Les chiffres réels d'hommes et de femmes dans des emplois hautement et semi spécialisés dans l'industrie afin d'estimer la pénurie de l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
25.	Les infrastructures régionales du projet SQAM renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> • Produits et services de qualité inférieure au niveau local. • Produits et services importés de qualité inférieure. • Respect insuffisant des normes environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausser le niveau des infrastructures et des services. • Début: 2015 • Fin: 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les normes internationales de qualité en tenant compte des normes nationales et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme SQAM est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire les infrastructures. • Fournir des biens et des services de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme SQAM est mis en œuvre. • Le programme SQAM et les normes environnementales sont adoptés et mis en œuvre par les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions internationales disposant des infrastructures fonctionnelles de qualité. • États membres qui mettent en œuvre le programme SQAM. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres.
26.	Organismes régionaux de réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS).	<ul style="list-style-type: none"> • Produits agricoles de qualité inférieure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les normes équivalentes. • Début: 2015 • Fin: 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la conformité aux normes SPS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes SPS sont améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures SPS en vue d'assurer la sécurité alimentaire, la santé animale et la protection des plantes sont harmonisées et mises en œuvre. • La qualité et le commerce des produits agricoles sont améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures SPS mis en œuvre. • Niveau du commerce des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Entreprises du secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Secteur privé.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
Intégration régionale										
27.	Commerce intra-SADC	<ul style="list-style-type: none"> Faible pénétration sur le marché régional. Gamme limitée de produits. Marchés désarticulés. 	<ul style="list-style-type: none"> Élargir le marché de la SADC par la mise en œuvre du Traité de la SADC et de la Zone de libre échange (ZLE). Supprimer les obstacles non tarifaires (ONT). Faciliter l'accès au financement du commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le commerce intra-SADC à des niveaux comparatifs du commerce régional international. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des infrastructures et connectivités régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Traité de la SADC et la Zone de libre échange (ZLE) sont mis en œuvre. Le volume du commerce intra-SADC a plus que doublé. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau du commerce intra-SADC. Variété des marchandises échangées entre les États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Partenaires au développement
28.	Soutenir le développement des infrastructures régionales en vue de renforcer l'industrialisation	<ul style="list-style-type: none"> Coûts élevés de transport et de l'énergie. Infrastructures vulnérables au climat et sensibles aux conditions météorologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des programmes spécifiques en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionales, tout en tenant compte des impacts du changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts des transactions. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes complémentaires nationaux et régionaux pour les services d'infrastructure. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité et la résilience des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionale est élaboré. Le coût lié à la conduite des activités commerciales est réduit. 	<ul style="list-style-type: none"> Existence du programme en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionales. Classement de la Banque mondiale relatif au classement de l'indice du coût de la conduite des activités commerciales. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Banques et fonds d'investissement régionaux.
29.	Mécanismes de facilitation du commerce	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés du commerce transfrontière (cas des procédures douanières). Accès limité au financement du commerce. Accès limité aux informations. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre de manière rigoureuse les accords de la SADC et de la Zone de libre échange (ZLE). Mettre en œuvre le programme de facilitation du commerce global y compris créer 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la fluidité du commerce régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes existants de facilitation du commerce de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer les obstacles au commerce et aux investissements transfrontaliers afin de faciliter l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le temps est réduit pour assurer les flux commerciaux. L'accès aux informations commerciales est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> Classement des États membres sur l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. Temps moyen pris pour 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
		<ul style="list-style-type: none"> Commerce illicite des biens environnementaux. 	des postes transfrontaliers à guichet unique.				<ul style="list-style-type: none"> La compétitivité est améliorée. La surveillance visant à réduire le commerce illégal des biens environnementaux (faune et flore sauvage, bois et autres produits forestiers) est améliorée. 	traverser les frontières. <ul style="list-style-type: none"> Montant du financement du commerce régional. Accès à l'information. 		

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2016

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
30.	Approfondir l'intégration régionale.	<ul style="list-style-type: none"> Lents progrès accomplis en vue de l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des programmes convenus sur l'approfondissement de l'intégration régionale. Début: 2015 Fin: 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Instruments de la SADC sur l'intégration régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des approches axées sur le développement portant sur l'intégration régionale afin d'accélérer l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration régionale est approfondie. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau et diversité du commerce intra-SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
31.	L'Accord sur la ZLE tripartite est signé et ratifié.	<ul style="list-style-type: none"> Processus de négociation complexes et lents. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la négociation et la mise en œuvre de la ZLE tripartite. Début: Action en cours. Fin: 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Conclure les négociations et consolider le processus d'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> Négociation et conclusion de la ZLE tripartite. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un marché élargi pour le commerce afin de faciliter l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Accord sur la ZLE tripartite est signé et ratifié. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Accord sur la ZLE tripartite est signé. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres.
32.	Le mécanisme de surveillance et de conformité du commerce est mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect des cibles commerciales de la SADC. Non-respect des accords de l'OMC. Marge d'action politique réduite ou inadéquate en ce qui concerne l'industrialisation en raison des accords commerciaux avec les tierces parties (APE, OMC, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des références en vue d'assurer le suivi. Entreprendre une étude pour évaluer l'impact des accords commerciaux avec les tierces parties sur l'industrialisation dans la Région. Début: 2015 Continue. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les progrès accomplis. S'assurer que les accords commerciaux avec les tierces parties soutiennent le programme d'industrialisation de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes spécifiques aux fins de suivi. Programme pour suivre l'impact des accords commerciaux sur l'industrialisation dans la Région. 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec les objectifs de la SADC et les exigences de l'OMC. Préservation d'une marge politique pour l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme est créé. Une marge politique pour l'industrialisation est préservée. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'avancement. Nombre de dispositions présentes dans les accords commerciaux soutenant l'industrialisation. Degré ou niveau de flexibilité dans les accords commerciaux pour utiliser l'instrument politique commercial et soutenir l'industrialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres. Partenaires au développement

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
Questions transversales										
33.	Intégration du genre et des jeunes dans la transformation structurelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Accès inégal aux moyens de renforcement des moyens économiques. • Faible pouvoir de négociation des femmes et des jeunes pour participer aux programmes d'entrepreneuriat et pour profiter du commerce. • Aptitudes inadéquates à l'entrepreneuriat parmi les femmes et les jeunes. • Participation limitée des femmes et des jeunes au développement des petites, des moyennes et des grandes entreprises. • Accès limité aux marchés par les femmes et les jeunes entrepreneurs. • Participation limitée des femmes et des jeunes aux processus économiques, à la formulation de politiques et aux initiatives du genre à l'échelle nationale. • Accès limité aux informations portant sur les possibilités économiques, les fonds, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rectifier les inégalités entre les sexes dans l'accès aux crédits, aux capitaux, à la terre et aux autres moyens d'autonomisation économique spécifiés dans le Protocole et la Politique sur le genre et le développement de la SADC. • Faciliter le pouvoir de négociation des femmes et des jeunes pour qu'ils puissent être collectivement impliqués dans les programmes de promotion de l'entrepreneuriat, en particulier dans les secteurs des services, de la production manufacturière, de l'horticulture, des transports, de l'énergie, de l'agriculture et du commerce, aux niveaux local, national et régional, et ce afin de leur permettre de participer de façon plus équitable et de tirer profit du commerce. • Promouvoir l'établissement de programmes qui 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la participation des femmes aux activités économiques et accroître les profits qu'elles en tirent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'autonomisation économique des femmes de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation économique des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des femmes à l'économie est améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes participant aux activités commerciales et industrielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Secteur privé. • Secrétariat de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres. • Partenaires au développement • États membres. • Banques et fonds d'investissement régionaux.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			<p>favorisent l'éducation économique des femmes et des jeunes et le développement de leurs aptitudes à l'entrepreneuriat afin d'accroître leur compréhension et leur esprit critique à l'égard des affaires, du commerce et des politiques économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître et promouvoir la participation des femmes et des jeunes au développement des petites, moyennes et grandes entreprises. • Accroître l'accès des femmes et des jeunes aux marchés national, régional et mondial. • Établir et renforcer l'analyse du genre, l'intégration du genre et la participation égale des femmes et des hommes aux processus économiques, à la formulation des politiques économiques et aux initiatives de budgétisation qui tiennent compte des besoins des femmes à l'échelle nationale. • Donner davantage de possibilités aux femmes 							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			et aux jeunes de former des réseaux et d'accéder aux informations sur les opportunités économiques, les sources de financement, les marchés locaux et internationaux et les possibilités de partenariat.							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Priorité Axes	Résultats. / Effet	Indicateurs clés de performance :	Responsable	Financement
34	TIC et Fabrication électronique	<ul style="list-style-type: none"> L'insuffisance des infrastructures nationales devant soutenir la fabrication électronique contribue à la faible pénétration des produits sur le marché régional. L'insuffisance du commerce intra-Afrique des articles électroniques à valeur ajoutée. L'insuffisance de la mise en œuvre des normes de qualité. Le déversement des produits électroniques, les éléments d'infrastructures ainsi que les produits de consommation (déchets électroniques). Faible utilisation de l'électronique et de la propriété intellectuelle technologique dans le déploiement des industries vertes. L'utilisation limitée de solutions TIC et électroniques dans le suivi des processus et services du secteur industriel. L'utilisation limitée de produits électroniques de consommation dans le secteur de l'éducation et de développement des compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les infrastructures régionales en appui à la fabrication et au marketing électroniques. Améliorer l'accès aux financements Identifier et établir le profil des chaînes de valeur des produits électroniques. Promouvoir des investissements ciblés à travers la région. Sécuriser et élargir les marchés des produits à valeur ajoutée et enrichis. Promouvoir la collaboration entre les institutions impliquées dans le développement des compétences dans le domaine des TIC. Soutenir les droits de propriété intellectuelle (DPI) en vue de promouvoir la recherche et le développement dans le secteur des TIC et développer des produits électroniques novateurs. Soutenir d'autres secteurs accessoires en 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) travaillant dans le secteur de fabrication des articles électroniques. Répondre aux demandes locales en équipement électronique et renforcer les capacités pour l'exportation. Développer et renforcer l'avantage concurrentiel dans les TIC. Fournir des produits TIC d'une haute qualité. Faire connaître les produits TIC fabriqués dans la région. S'attaquer aux déchets électroniques dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le cadre d'établissement d'installations d'incubation TIC pour les PME et les renforcer. Encourager l'adoption des TIC et l'innovation dans les PME afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité. Encourager la mise en œuvre des projets de migration à la radiodiffusion numérique en appui au développement des capacités des industries de fabrication des produits électroniques. Mettre en œuvre les stratégies régionales et élaborer les normes afin d'atténuer tous les effets négatifs des déchets électroniques et du changement climatique sur l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'industrie de fabrication de produits électroniques une priorité régionale. Établir des institutions de recherche des TIC, mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités et promouvoir le transfert des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la disponibilité des produits électroniques en vue de soutenir tous les secteurs impliqués dans la fabrication industrielle et les services des consommateurs. Augmenter la gamme et la qualité des produits électroniques. Améliorer la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Le partage des droits de propriété intellectuelle dans la SADC est amélioré en raison de l'augmentation des capacités de recherche dans le domaine de la recherche et du développement et des TIC. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sociétés de fabrication de produits électroniques disponibles pour soutenir les industries clés et fournir les produits de consommation. Gamme de produits électroniques fabriqués disponibles. Le nombre des sociétés de fabrication de produits électroniques participants aux chaînes de valeur régionales et mondiales. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres Secteur privé Secrétariat de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> États membres Secteur privé Secrétariat de la SADC Partenaires au développement

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
			<p>termes de matériels nécessaires à la fabrication des produits de pointe dans le secteur des TIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dates du début : 2015 • Fin: Suite 							

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Priorité Axes	Résultats. / Effet	Indicateurs clés de performance :	Responsable	Financement
35	Viabilité environnementale (économie verte).	<ul style="list-style-type: none"> • Effets négatifs du changement climatique. • Détérioration de l'environnement en raison de la mauvaise gestion des déchets industriels. • Utilisation inefficace et non durable des ressources. • Protection insuffisante de la diversité biologique et d'autres ressources des écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie régionale pour une économie verte et le Plan d'action pour le développement durable. <p>Dates du début : 2015 Fin: 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'industrialisation écologiquement et socialement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des activités contenues dans le Plan d'action pour une économie verte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une industrie durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des processus de production respectueux de l'environnement est accrue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de biens et services respectueux de l'environnement dans la région de la SADC. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres • Secteur privé • Partenaires au développement 	
	Viabilité environnementale le Cadre de politique du développement de l'économie bleue.	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des infrastructures résistantes au changement climatique. • Insuffisance des liens de transport, en particulier entre les États côtiers et insulaires. • Insuffisance des données statistiques. • Déficit de capacité à se conformer aux normes. • Accès limité aux capitaux. • Accès limité aux informations relatives au marché. • Compétences nécessaires insuffisantes pour soutenir les initiatives sur l'économie bleue. • Insuffisance des incitations pour promouvoir l'initiative de l'économie bleue. • Faibles progrès dans la 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des infrastructures adéquates et de qualité, accroître la compétitivité des ports et des transports maritimes. • Améliorer les liens de transport. • Mener une étude pour recueillir et compiler des statistiques sur l'économie bleue et, à long terme, développer la capacité dans ce domaine. • Développer des compétences nécessaires pour soutenir les initiatives sur l'économie bleue. • Développer les capacités nécessaires en vue de pouvoir se 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les ressources océaniques en vue de promouvoir l'industrialisation inclusive et durable. • Développer les infrastructures qui soutiennent l'initiative de l'économie bleue et faciliter le mouvement des biens et services respectueux de l'environnement entre les États côtiers de la SADC et d'autres États insulaires. • Assurer une participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique et stratégie pour une économie bleue au plus tard 2017. • Intégrer les initiatives de l'économie bleue dans tous les aspects économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une industrialisation inclusive et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • La connectivité entre les États côtiers et insulaires est assurée. • Les ressources océaniques sont utilisées efficacement afin de soutenir l'industrialisation inclusive et durable. • La production et le commerce des biens et services respectueux de l'environnement sont rehaussés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États membres adoptant l'initiative bleue et utilisant les ressources océaniques de manière durable. • Nombre de biens et services produits en respectant l'environnement dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres • Secteur privé • Institutions supérieures d'enseignement et de formation • Partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres • Secteur privé • Partenaires au développement

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation 2015-2063

No.	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Financement
		formalisation des PME.	<ul style="list-style-type: none"> conformer aux normes de qualité. Supprimer les obstacles commerciaux auxquels font face les entreprises, particulièrement les PME opérant dans l'économie bleue. Fournir des incitations en vue de soutenir le développement d'une économie bleue. Identifier les centres d'excellences dans différents secteurs en vue de renforcer les capacités de recherche et de développement se rapportant à l'économie bleue. 	accrue aux chaînes de valeur régionales et mondiales de marchandises et de services «intelligents».						
36	Initiative de la SADC sur les matières premières.	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de la coopération en matière d'accès aux matières premières dans la région. Dépendance excessive à l'égard de l'exportation de matières premières qui sont soumises à la volatilité des prix. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une position commune de la SADC concernant l'initiative sur les matières premières. <p>Dates du début : 2015</p> <p>Suite</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la coopération et l'accès aux matières premières. Utiliser les matières premières de la SADC en vue de promouvoir l'enrichissement et l'ajout de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation entre les États membres afin d'élaborer l'initiative. 	<ul style="list-style-type: none"> Une position commune de la SADC sur l'accès aux matières premières est adoptée. 	<ul style="list-style-type: none"> La disponibilité et l'utilisation des matières premières pour l'enrichissement et l'ajout de valeur dans la région sont accrues. 	<ul style="list-style-type: none"> N ° d'États membres coopérant sur les questions liées à l'accès aux matières premières et aux chaînes de valeur régionales. Quantité de matières premières de la SADC disponible pour l'enrichissement et l'ajout de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres Secteur privé Secrétariat de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> États membres Secteur privé